

Armée & Défense

Réserve et Nation

1922-2022

L'UNOR a 100 ans



ASSOCIATIONS NATIONALES

ANOLiR : réflexions sur le recrutement et la formation des OR depuis plus de 50 ans

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

Un mémoire universitaire sur l'AOR de Lyon

CULTURE ET PATRIMOINE

Les sites militaires très appréciés lors des Journées européennes du patrimoine

Nous sommes là pour agir



Santé, vie quotidienne,
pouvoir d'achat

Il y a ceux qui parlent

et ceux qui font.

Sur le terrain,

Unéo fait la différence.

À vous d'en juger au 0970 809 709*



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle
des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES
Référénciée
Ministère des Armées



Santé – Prévoyance
Prévention – Action sociale
Solutions du quotidien



Votre force mutuelle

Document publicitaire - * Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 - appel non surtaxé. Crédits photos : © J.J. Schepi / ECPAD Défense, © Cindy Motet / Marine Nationale / ECPAD Défense, © Army / ARTA / M. de la Par / D. Impé, © Gendarmerie nationale / R. Lepin / B. Serv. / J. Lenoir, matériel adapté aux opérations de maintien de l'ordre. Coordonnées de la mutualité : inscrire au répertoire SIRENE sous le numéro 809 709 081 et dans le répertoire des sociétés au numéro 809 709 081. La suite —> page 2

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© UNOR, © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
delegue.general@unor-reserves.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :
CNE (er) Yves Dalmasia
Tél. : 01 43 47 40 16
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :
LCL (R) Jean Giacomazzo
Tél. : 07 85 11 46 67
delegue.general@unor-reserv

Dépôt légal : 4^e trimestre 2021
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ Ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Le bon usage des réseaux sociaux
- Un job dans l'agricole
- Gendarmerie : une réserve en hausse ?
- Succès des sites militaires aux 38^e Journées du patrimoine

10 Actualités internationales

- Royaume-Uni : le programme *Future Soldier*

12 Focus

- Le Cercle national des armées à Paris

28 Associations nationales

- ANOLiR : recrutement et formation des OR depuis 50 ans

32 La vie de l'UNOR

- ASUNOR : une subvention mal connue

34 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1^{er} vice-président
- AORL : Lyon, sujet de mémoire
- UORRM : le centenaire des Mulhousiens

39 Culture/Lu pour vous

- Rencontre avec Serge Barcellini, président du Souvenir français
- Lu pour vous

50 Publications officielles



13 Dossier

1922-2022 :
l'UNOR a 100 ans

- Des officiers reconnus mais ignorés
- Des associations partout en France
- Le congrès constitutif de Versailles
- Aux origines de l'UNOR
- Un bulletin dès les débuts
- L'UNOR aujourd'hui
- Le programme du Centenaire



© Collection particulière

ACTIVITÉS

4^e TRIMESTRE 2021

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

10 OCTOBRE

28 octobre Réunion « Centenaire Régions ».

11 NOVEMBRE

16 novembre Réunion du comité du Centenaire.
20 novembre Conseil d'administration de l'UNOR.
20-21 novembre Centenaire de l'UORRM (représenté).
27 novembre AG Région UNOR Île-de-France.

12 DÉCEMBRE

2 décembre Réunion CAJ avec le GCA Menaouine.
9 décembre Réunion « Centenaire Régions ».
11 décembre Conseil de région Rhône-Alpes.
16 décembre Réunion du bureau de l'UNOR.
17 décembre Réunion Centenaire (livret historique).
18 décembre Commission chancellerie.

REDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12

[LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente, ainsi qu'à vos familles, vos proches, mes meilleurs vœux de belle et heureuse année 2022 !

Cette nouvelle année fera parler de vous, de nous, par l'intermédiaire du Centenaire de l'UNOR. Nous y rappellerons la création de l'Union, le 22 mai 1922, les bénéfices des actions coordonnées avec les réserves des armées, les actions réalisées dans les rallyes, en montagne ou dans les campagnes de France, les actions des Anciens dans les formations auprès de la jeunesse, dans les institutions ou dans les associations.

Nous y recevrons les témoignages, ou les souvenirs d'encadrement et de suivi de jeunes arrivés dans la grande famille des réserves, ou l'accompagnement de camarades en difficulté, par l'ASUNOR...

Fidèle aux vœux des Officiers de complément exprimés lors du Congrès de Versailles d'octobre 1921: « *continuer dans la Paix l'œuvre qu'ils ont accomplie pendant la guerre (...) apporter à la défense nationale une collaboration effective et permanente* », l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes s'engage pour la France.

Elle se nourrit de la volonté de servir, et d'entraider, par l'information et la solidarité active, la grande famille des réservistes opérationnels, citoyens ou anciens, en tout temps et en tous lieux.

Cultivant les traditions de sacrifice et d'honneur de ses camarades de l'armée active, l'UNOR est aujourd'hui une force citoyenne, polyvalente, réactive, tournée vers le lien armée-nation qui, 100 ans après sa création, continue de tenir, durablement pour notre défense et notre pays, un rang que son histoire et notre armée lui attribue.



© L. Vignaud/Armée de l'air

En complément de commémorations dignes de ce nom, nous préparons un ouvrage de prestige, millésimé « 1922-2022, 100 ans d'engagement pour la France ». Cet ouvrage aura pour but de relier aux événements contemporains, à l'histoire de nos institutions et à celle de quelques-unes des plus prestigieuses politiques de Défense de notre pays, la signification profonde des engagements militaires, moraux et citoyens dont les réservistes de toute arme, sont investis.

Attaché à notre devise « Servir », je félicite ardemment les acteurs de ce projet et remercie vivement tous ceux qui apporteront leur concours, et soutiendront ce Centenaire 2022.

À la question, à qui s'adresse ce centenaire ? Je répondrai à tous les publics, sans exclusion : nous sommes debout et fiers ; nous travaillons et réussissons, alors donnons envie, convainquons, rassemblons, formons, et rayonnons sur les versants civils et militaires de la colline que nous tenons depuis 100 ans.

Autrement dit, nous sommes le chaînon intermédiaire, la rotule entre deux catégories de citoyens, et nous sommes les deux !

Certainement cet événement s'adresse à nos adhérents, nos sympathisants, mais plus largement à tous les citoyens. « L'UNOR, c'est la défense décomplexée », présente sur tous les flancs : militaire, sociétale, littéraire, institutionnelle. Notre centenaire sera ouvert à tous.

Si nous faiblissons, d'autres Français s'empresseront d'observer le rétrécissement de notre influence naturelle...

L'objectif du Centenaire est d'évoquer le double engagement du citoyen au profit des armées de la nation. Il s'articulera en trois étapes chronologiques en 2022 :

- l'ouverture, samedi 21 mai, en rendant hommage au président de la République Raymond Poincaré, sur ses terres natales (Grand Est).
- des commémorations d'envergure organisées par les régions UNOR entre mai et novembre, mettant en avant la diversité régionale des AOR par des galeries de portraits.
- une clôture à l'École militaire (Paris) et le ravivage de la Flamme courant novembre.

Par ce Centenaire, nous souhaitons clairement mettre en avant nos valeurs, dans un moment où, cachée par une crise sanitaire, nous vivons pleinement une crise sécuritaire, de régime.

Nous devons montrer que notre « Esprit d'Engagement » est crédible, opérationnel auprès de la communauté de défense, utile pour promouvoir nos valeurs de solidarité, d'engagement, d'amour de la France et rayonnant auprès des familles de Français qui nous le demande.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour réussir notre rendez-vous avec les Français ! ■

LE PERLE, sous-marin nucléaire d'attaque qui avait subi un incendie en juin 2020 a fini sa première phase de réparation avec succès. Il a quitté Cherbourg le 25 octobre dernier pour rejoindre Toulon, son port base. Il devrait redevenir pleinement opérationnel en 2023.

LE SERVICE militaire volontaire, depuis sa création en 2015, a formé près de 5 900 volontaires dans 50 métiers. Il déclare un taux d'insertion de ses volontaires dans la vie active d'au moins 70%. Dans le cadre du plan «Ambition Armées Jeunesse 2022», le nombre de bénéficiaires du SMV devrait passer de 1 200 en 2021 à 1 500 en 2022.

BARKHANE : l'interdiction de survol de l'Algérie par les avions militaires français, le 3 octobre dernier, a engendré plusieurs millions d'euros le surcoût pour adapter les nouvelles trajectoires, selon le général Stéphane Mille, CEMAEE.

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Trois satellites militaires de renseignement d'origine électromagnétique CERES (Capacité de Renseignement Électromagnétique Spatiale) ont été lancés avec succès le 16 novembre dernier depuis le centre spatial guyanais. Ils sont capables de voler en formation, positionnés à environ 700 km de la Terre, et de collecter des données sur des zones inaccessibles aux capteurs terrestres, maritimes ou aéroportés. Cette capacité souveraine de la France est unique en Europe.

ACTUALITÉS

CONNEXIONS

BON USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le guide du bon usage des réseaux sociaux publié par le ministère des Armées a été conçu pour les militaires et les civils du ministère ainsi que leur entourage.

L'édition 2021 du Guide du bon usage des réseaux sociaux est à destination de tout public. Que l'on soit militaire en situation d'activité ou de réserve, membre actif d'une association patriotique ou tout simplement citoyen, les conseils délivrés dans ce guide sont précieux à connaître et surtout à mettre en application.



© Ministère des Armées

UNE RÈGLE FONDAMENTALE

Militaire d'active et réserviste : vous avez un devoir de réserve. Séparez sur les réseaux sociaux votre vie privée de votre vie professionnelle. En pratique, cela signifie que, sur un profil personnel, aucune information à caractère professionnel n'est diffusée et vice versa. Cela s'applique aussi pour vos familles.

Cela peut paraître une évidence pour certains, mais trop de comptes Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn, TikTok, etc. en sont la preuve flagrante : vous ne devez jamais indiquer vos noms, grades, unités d'affectation, géolocalisation ou bien encore apparaître en uniforme. En bref, tout renseignement qui peut mettre en péril votre situation personnelle, celle de votre entourage, et votre vie professionnelle. On évitera ainsi de montrer en photo son nouveau tatouage militaire, d'écrire « notre fils fête ses 25 ans sur le Charles de Gaulle qui est actuellement au large de la Lybie » ou d'écrire des hashtags militaires. On refusera enfin d'accepter sur ses réseaux sociaux personnels des personnes inconnues.

AU MOMENT DE CRÉER UN PROFIL

- Avant de créer un profil sur un réseau : veillez à sécuriser vos adresses mail et vos terminaux (ordinateurs, smartphones, tablettes...) correctement.
- Avant de publier : assurez-vous que vos actions (publications, partage, « j'aime ») ne sont pas configurées par défaut en mode « public », mais seulement accessibles aux contacts que vous autorisez (amis, connaissances uniquement, groupes fermés).
- Sur votre profil personnel : il est interdit de faire état de votre statut d'agent de la défense. L'appartenance au ministère (fonction, unité, photo en uniforme, bande patronymique, badge nominatif, etc.) ne doit pas être identifiable en consultant votre profil.
- Préférez l'utilisation d'un pseudonyme et/ou d'un avatar, afin d'éviter tout risque d'identification. ■

Pour en savoir plus, consultez les guides sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) : www.ssi.gouv.fr

Source : ministère des Armées



Sur votre poste de travail, déconnectez-vous de vos réseaux sociaux ou verrouillez automatiquement votre session ou votre téléphone, même pour deux minutes d'absence !

ACTUALITÉS

RECONVERSION

UN JOB DANS L'AGRICOLE

Reconversion : l'agriculture accueille aussi d'anciens militaires. Les liens entre ces deux mondes viennent d'être renforcés.

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ont signé, le 14 octobre dans la Marne, un accord de partenariat avec Défense Mobilité, l'agence de reconversion

de la défense, un service ministériel dépendant de la direction des ressources humaines du ministère des armées.

L'objectif est de « faciliter non seulement l'accès à l'emploi dans la filière agricole des ressortissants du ministère des Armées et de leurs conjoints » mais aussi de mettre « en adéquation des offres d'emploi recensées par l'ANEFA avec les candidatures proposées par Défense mobilité », ont indiqué les signataires. En simplifiant les procédures, les exploitations et les entreprises agricoles pourront recruter selon leurs besoins, ce qui facilitera l'accès à une deuxième carrière pour le personnel du ministère. Chaque année, ce sont environ 200 anciens militaires et conjoints de militaires qui rejoignent le secteur agricole. « Le retour à l'emploi civil est un axe essentiel de la politique des ressources humaines du ministère,



TROIS PUBLIC

Défense mobilité propose gratuitement ses services aux :

- militaires ou anciens militaires ayant quitté l'institution depuis moins de trois ans, y compris aux militaires de moins de quatre ans de service (et ce, sans limite de temps pour le personnel militaire blessé-<http://defmob.rc.ci.alterway.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-militaire-ou-ancien-militaire-blesse-en-operations>);
- personnels civils des armées en situation de réorientation professionnelle hors des fonctions publiques et les anciens personnels civils (fonctionnaires, contractuels, ouvriers d'État) ayant quitté le ministère depuis moins de trois ans ;
- conjoints des militaires, y compris ceux de la gendarmerie nationale, et conjoints du personnel civil du ministère des Armées.



un enjeu majeur pour les armées et un élément indissociable du parcours professionnel des militaires. Cet accompagnement est également un engagement moral fort, en particulier pour l'aide au retour à l'emploi des militaires blessés », a indiqué le ministère des Armées. ■



77 SYSTÈMES de micro-drones collectif *Parrot Anafi* (système GYLFI) ont été livrés à l'armée de terre fin 2021. Avec une autonomie de 32 mn et une portée de 4 km, ils seront employés dans les missions de surveillance des bases ou des unités sur le terrain, d'escorte de convoi ou bien de recherche de menace lors des opérations.

L'ÉCOLE NAVALE de Lanvéoc-Poulmic s'est dotée d'une nouvelle devise : « *Pour la France, par les mers, nous combattons.* »

LA BRIGADE des pompiers de l'Air (BPA) a officiellement été créée le 30 août 2021. Les pompiers sont affectés en escadron de sécurité incendie et de sauvetage (ESIS) sur les bases aériennes après avoir été formés au sein du Centre de formation de techniciens de sécurité de l'armée de l'air (CFTSAA) de la base aérienne 120 de Cazaux.

LE MUSÉE DU SSA, le Service de santé des armées (Paris), propose jusqu'au 27 février l'exposition « Photographie et médecine ». Elle dévoile des images prises sur la période 1915-1918. Une seconde exposition à venir s'attachera à une période plus large : 1857-1951.

LE 1 000^e MISSILE moyenne portée (MMP) produit par MBDA a été livré aux forces fin 2021. Ce missile polyvalent peut être tiré, de jour comme de nuit, par un fantassin ou à partir de différentes plateformes (véhicules blindés, véhicules légers, navires ou embarcations).

L'ARMÉE DE TERRE occupe 170 000 hectares de foncier dont 26 000 hectares classés Natura 2000, 112 000 hectares classés au titre des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, 85 000 hectares parc national, 33 000 hectares parc naturel régional.

LE SSA, Service de santé des armées, a supprimé 1 600 postes lors de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019. Ses effectifs ont chuté de 8%.

UNE PLATEFORME d'appels dédiée aux anciens combattants et aux victimes de guerre, gérée par l'Onac-VG, a été inaugurée en octobre dernier afin de faciliter leurs démarches. Numéro unique et gratuit : 0 801 907 901, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LE CHEF d'état-major des forces indiennes, le général Bipin Rawat, est décédé le 8 décembre dernier dans le crash d'un hélicoptère Mi-17 de l'Indian Air Force (IAF) qui l'emmenait à l'école d'officiers d'état-major des forces indiennes de Wellington.

LES SURCOÛTS des opérations extérieures devraient atteindre 1,5 milliard d'euros en 2021 selon le Sénat.

LA GENDARMERIE mobile va renouveler en 2022 plus du tiers de son parc de véhicules de maintien de l'ordre : 40 escadrons (sur les 109) seront chacun dotés de trois véhicules de mobilité équipe (VME) permettant le transport et la projection de six militaires et leur équipement, et de six véhicules de mobilité groupe (VMG).

ACTUALITÉS

RECRUTEMENT

GENDARMERIE : RÉSERVE EN HAUSSE ?

Selon un article du blog *Zone militaire/opex360.com*, le recrutement prévu de 20 000 réservistes de la gendarmerie n'est pas financé pour le moment.

L'article publié le 29 novembre 2021, signé par Laurent Lagneau, indique que selon « les conclusions du « *Beauveau de la sécurité* », la Gendarmerie nationale devrait voir le nombre de ses réservistes opérationnels passer de 30 000 à 50 000 dans les mois à venir. » Le journaliste rappelle que « cette montée en puissance s'explique en grande partie par l'organisation de grands événements » à venir tels la coupe du monde de rugby en 2023 et les JO de Paris en 2024.

Cela se justifie aussi par les nouvelles missions qui devraient être portées au crédit des réservistes de la gendarmerie :

- primo-arrivants auprès des maires en cas d'évènement imprévu sur le territoire d'une commune ;
- rôle plus important dans la gestion des violences intrafamiliales
- renforcement de la brigade numérique de Rennes.

« Outre cette hausse significative de l'effectif de la réserve opérationnelle de la Gendarmerie, écrit Laurent Lagneau, il est aussi envisagé de porter à 30 jours (contre 24 en moyenne actuellement) » le nombre de jours d'ESR par an par réserviste.

LE SÉNAT INQUIET

Dans un rapport, le Sénat note que « les engagements opérationnels effectués en fin d'année voient régulièrement leur mise en paiement réalisées en début d'année suivante, entraînant des reports de rémunérations. 5,3 millions d'euros ont ainsi été reportés de 2019 sur 2020, 21,9 millions d'euros de 2020 sur 2021 [pic dû à un emploi élevé de la réserve



sur le dernier bimestre 2020 en raison de la forte menace terroriste, du contrôle du confinement et du renforcement du dispositif de lutte contre l'immigration clandestine sur les frontières], et 10,7 millions d'euros seront sans doute reportés de 2021 sur 2022 ».

À la lecture de ces chiffres, on peut donc se demander si la gendarmerie sera en capacité budgétaire pour honorer la montée en puissance de sa réserve opérationnelle.

En effet, selon le Sénat, « pour passer à 50 000 réservistes et 30 jours de mission par an, il faudrait au moins doubler l'enveloppe budgétaire prévue pour 2022. Pour le moment, la montée en puissance prévue n'est donc pas engagée sur le plan budgétaire » ; soit une enveloppe portée à environ 140 millions d'euros. Rappelant que le ministre a « précisé à deux reprises que l'augmentation du volume des réservistes nécessitera un accompagnement budgétaire », le directeur de la gendarmerie nationale (DGGN), le général Christian Rodriguez, ne partage pas l'inquiétude des sénateurs. ■



38^e JOURNÉES DU PATRIMOINE

Deuxième acteur culturel de l'État, le ministère des Armées s'associe chaque année aux Journées européennes du patrimoine. La 38^e édition fut encore un grand succès.

Les 18 et 19 septembre derniers se déroulaient la 38^e édition des Journées européennes du patrimoine (JEP). Pour cette édition, 77 sites du MINARM étaient ouverts au public, soit 24% de plus qu'en 2020 : 23 musées de la Défense, 14 casernes, régiments, bases aériennes et maritimes, 12 lieux de pouvoir (cabinet de la ministre des Armées, palais de gouverneur et hôtels de commandement), 9 hauts lieux de la mémoire nationale et nécropoles, 8 centres d'archives, 6 forts, citadelles et abbayes, 5 écoles.

À L'ÉCOLE MILITAIRE

Fermée l'an dernier en raison des conditions sanitaires, l'École militaire de Paris qui accueille en moyenne 8 000 à 12 000 visiteurs chaque année, avait cependant mis en ligne sur YouTube plusieurs courtes vidéos (+ de 10 800 vues) pour présenter ce site historique et patrimonial.

À nouveau ouverte cette année, l'École militaire a renouvelé son succès avec quelques 9 000 visiteurs, se plaçant depuis une dizaine d'années au premier rang des sites purement militaires les plus visités en France (hors musée de l'Armée/Invalides) et à la 10^e place des sites les plus visités en France, toutes thématiques confondues.

L'École militaire ouvrait comme à l'accoutumée les portes du superbe salon des maréchaux, de la rotonde Gabriel et de la chapelle Saint-Louis. Les organisateurs de ces JEP (dont un officier de réserve) proposaient aussi trois expositions temporaires dont l'une consacrée à Napoléon Bonaparte, élève à l'École royale militaire en 1784-1785. Le public a également pu assister à des démonstrations équestres et



© Lionel Pétillon

Au premier plan, la statue de Louis XV, fondateur de l'École militaire de Paris en 1751.

visiter l'espace qui réunissait des éditeurs, des auteurs et des exposants spécialisés.

Parmi les autres sites du ministère des Armées ouverts lors du week-end des JEP 2021 et également très fréquentés, citons le Musée de la bataille de Normandie à Bayeux (4 960 visiteurs), l'Hôtel de commandement du gouverneur militaire à Metz (3 000), le Fort Lamalgue à Toulon (2 100) ou bien encore la Corderie royale à Rochefort (1 400). ■



64 500 CIVILS sont employés par le MINARM dont 25% sont des ouvriers d'État et 39% des femmes. 46% sont des agents de catégorie C, 28% de catégorie B et 26% de catégorie A. L'âge médian est de 46 ans et 9 mois et la rémunération moyenne mensuelle de 2 611 € net.

LE MOD britannique (ministère de la Défense) souhaite que la proportion de femmes au sein des forces armées atteigne 30% des militaires d'ici à 2030 contre moins 15% aujourd'hui (11% dans l'active et plus de 15% dans la réserve).

TRIDENT D'OR

Les épreuves de la 4^e édition du Trident d'Or ont débuté début décembre par la sélection des candidats à l'école des fourriers de Querqueville (Cherbourg). Cette compétition culinaire est organisée par le Service du commissariat des armées (SCA) pour valoriser le savoir-faire des cuisiniers du ministère des Armées.

Tous les deux ans, elle permet de faire rayonner les membres de la communauté RHL (restauration, hôtellerie, loisirs). Les sélections opposant 26 équipes composées de deux personnels du ministère des Armées, prendront fin en juin lors de la finale à l'Institut Paul Bocuse (Lyon). L'équipe victorieuse décrochera une place pour participer à la compétition internationale *Military Culinary Arts Competitive Training Event* (MCACTE) aux États-Unis qui réunit chaque année les meilleurs cuisiniers militaires des pays de l'OTAN.

LE CONSEIL DE L'UE a officialisé mi-octobre la mission EUTM (*European Union Military Training Mission*) Mozambique.

Cette mission vient en soutien des forces armées du Mozambique harcelées par une insurrection islamiste dans la province du Cabo Delgado : 140 militaires assureront la formation de commandos et de fusiliers marins.

OTAN : le secrétaire général, Jens Stoltenberg, a déclaré le 26 novembre dernier : « Il doit être clair que si la Russie utilise la force contre l'Ukraine, cela aura des conséquences et elle devra en payer le prix ».

LA SUÈDE SE RÉARME

Grâce à une augmentation de ses effectifs (de 60 000 à 90 000 en 2025) dont une hausse de ses conscrits (objectif : 8 000 en 2025), l'armée suédoise a lancé au dernier trimestre 2021 la réactivation de cinq régiments de l'armée de terre et d'une escadrille de l'armée de l'air. Il s'agit de l'historique régiment d'infanterie *Dalarna Regiment* (créé en 1542, dissout en 2000), du *Norrland Dragoon Regiment*, K 4, un régiment spécialisé dans la guerre arctique et les opérations spéciales, de l'unité amphibie *Älvsborg Marine Regiment*, Amf 4 (tous deux dissous en 2004), de l'escadrille *Uppland Wing* (dissoute en 2003) qui sera équipée de *JAS 39E Gripen*. Courant 2022, le *Västernorrland Regiment* (dissout en 2001) et le *Bergslagen Artillery Regiment* (dissout en 2000) devraient aussi être recréés.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

ROYAUME-UNI

FUTURE SOLDIER

La nouvelle armée britannique est en ordre de marche. Fin novembre, le secrétaire à la Défense a dévoilé le programme *Future Soldier* qui accorde une bonne place aux forces de réserve.

Un article publié le 25 novembre 2021 sur le site Internet du MoD (*Ministry of Defence*) sous le titre « *L'armée britannique dévoile la transformation la plus radicale depuis des décennies* » décrit le vaste programme de restructuration de Forces armées britanniques.

Baptisé *Future Soldier*, ce programme fait l'objet d'une augmentation des dépenses militaires de l'ordre de « 8,6 milliards de livres sterling [ndlr : + de 10 Mds €] dans l'équipement de l'armée au cours des dix prochaines années. »

Selon le MoD, cette rallonge permet de porter le budget global en équipement à 41,3 milliards de livres sterling, soit environ 48,6 Mds € au cours des dix prochaines années.

Principale bénéficiaire de cette nouvelle manne financière, l'armée de terre qui doit selon le MoD se moderniser « pour faire face aux menaces de nouvelle génération à travers le monde. »

« PLUS AGILE, INTÉGRÉE ET LÉTALE »

Le secrétaire à la Défense Ben Wallace a indiqué la volonté du Royaume-Uni de « transformer l'armée en une force expéditionnaire plus agile, intégrée et létale. » Cette armée, selon le secrétaire à la Défense « opérera dans le monde entier, dotée des capacités nécessaires pour faire face à une myriade de me-

naces, de la cyberguerre aux conflits sur le champ de bataille. »

Pour le lieutenant-général Ralph Wooddise, commandant des forces terrestres, *Future Soldier* constitue un « changement le plus radical (...) dans la façon dont nous exploitons notre structure, notre technologie et nos hommes. »

Ce nouveau programme devrait selon lui permettre de rendre « plus légère, plus agile et plus adaptable », l'armée britannique afin qu'elle devienne « une organisation compétitive et résiliente, capable de relever les défis de la guerre moderne. »



Insigne des Forces armées britanniques.

DES UNITÉS QUI S'ENGAGERONT

L'article publié sur le site Internet du MoD mentionne que l'un des changements les plus importants incarné par le programme *Future Soldier*, consiste en la création d'un nouveau régiment de Rangers. Ce régiment « incarnera la nouvelle posture expéditionnaire de l'armée de terre. Il fera partie de la brigade d'opérations spéciales de l'armée nouvellement créée et sera régulièrement déployé aux côtés des forces partenaires du monde entier pour contrer les organisations extrémistes et les menaces d'États hostiles. » Selon le secrétaire à la défense, cette unité atteindra sa capacité opérationnelle initiale vers la mi-lieu de l'année 2022.

Parallèlement, le Royaume-Uni souhaite pouvoir devenir « un contributeur central aux combats de l'OTAN ». À cet effet, une division va être entièrement modernisée d'ici à 2030 pour être capable de « détecter et vaincre à une plus grande portée et précision ».

100 000 HOMMES EN 2025

Cette refonte de l'armée va engendrer « une restructuration et une réorganisation des unités au cours des quatre prochaines années » explique encore le MoD. En complément des nouveaux matériels livrés, le programme soutient « un rééquilibrage du personnel à travers le Royaume-Uni. L'armée régulière comptera 73 000 hommes d'ici à 2025 et, combinée à une réserve militaire de 30 000, l'armée britannique aura un effectif de plus de 100 000 hommes. »

Future Soldier devrait aussi offrir selon le DoD la possibilité aux militaires issus du rang de bénéficier de promotions « dans la mesure où ils peuvent être promus » permettant d'augmenter « les chances pour un soldat de quitter l'armée en tant que général. »

DES NOUVELLES FORCES DE RÉSERVISTES

Le MoD indique également que « les réservistes joueront un rôle central dans l'armée moderne, assumant la responsabilité principale des opérations de protection et de résilience de la patrie. »

TRANSFORMATION DE LA RÉSERVE DE L'ARMÉE DE TERRE

Selon le guide de présentation de *Future Soldier* mis en ligne sur le site du MoD, les réservistes joueront un « rôle vital et essentiel » dans le programme *Future Soldier*.

« Nous avons besoin d'une réserve de l'armée de terre plus compétente, mieux préparée et employable, capable de mener les missions qui lui sont assignées tant au Royaume-Uni qu'à l'étranger. Toutes les composantes de la réserve de l'armée de terre auront un rôle de combattant clair et se capables de se battre au sein de l'ensemble des forces, comme l'une de ses composantes, en temps de guerre. »

Le guide *Future Soldier* précise encore : « Au cours des prochaines années, la réserve de l'armée de terre sera de plus en plus apte à assumer la responsabilité des opérations Homeland Protect and Resilience, soutenues par l'armée d'active. (...) Cette réserve sera mieux entraînée et plus compétente, fournissant à l'industrie des dirigeants et du personnel résilient, et à l'armée de terre des compétences, de la diversité et du talent (venant soutenir la résilience de la patrie et la défense de la nation) nécessaires pour réussir.

Parallèlement au rôle accru que la réserve va jouer, sa gestion va aussi évoluer afin de s'assurer que les employeurs ne soient pas lésés. »

LE RECRUTEMENT

Dans le cadre du *Armed Forces Recruiting Programme*, le MoD cherche à recruter 18 000 à 22 000 nouveau soldats d'active et de réserve d'ici à 2024. À ce jour, l'armée de terre est passée sous la barre des 74 000 hommes et les femmes représentent seulement 9,8% des effectifs. Elles feront l'objet d'une attention toute particulière dans les actions de recrutement, de même que les spécialistes du cyber et du spatial.

À noter que les ressortissants du Commonwealth peuvent aussi postuler au sein de l'armée britannique.

Ben Wallace a indiqué que « l'intégration [de la réserve] sera rendue plus productive dans l'ensemble » des forces (lire encadré). Il a ainsi annoncé qu'en Irlande du Nord, les Royal Irish gagneront une compagnie de réserve supplémentaire, de même que le troisième bataillon du Royal Welsh au Pays de Galles. Le secrétaire à la Défense a enfin rappelé que « la pandémie de COVID a souligné le besoin de structures résilientes capables de faire face aux crises sur le front intérieur. » C'est la raison pour laquelle « une nouvelle brigade de réserve, basée à York, garantira que nous pouvons fournir des forces là où le besoin s'en fait sentir », a affirmé Ben Wallace. ■

G5 SAHEL : un Suédois a pris la tête de la task-force *Takuba* mi-novembre et occupera ces fonctions jusqu'en mars 2022. Il s'agit du « colonel Peter », un pseudonyme conforme à la volonté pour la Suède de ne pas jamais dévoiler l'identité de ses forces spéciales.

BIÉLORUSSIE : le président biélorusse a averti les Occidentaux et l'Otan le 29 novembre dernier : « L'Occident doit comprendre que s'il déclenche à nouveau un conflit dans le Donbass ou quelque part à la frontière avec la Fédération de Russie, Minsk [ndlr : capitale de la Biélorussie] ne restera pas sur la touche ».

L'UNION EUROPÉENNE

a accordé le 2 décembre dernier quelques 31 millions d'euros à l'Ukraine, sur une période de trois ans, pour « renforcer les capacités [de ses] forces armées (...) notamment avec des unités médicales, des hôpitaux de campagne, des unités du génie et des unités de logistique ».

LA LETTONIE a émis le souhait de bénéficier en permanence sur son sol d'une force américaine et d'équiper son armée de missiles sol-air de type *Patriot*.

JAPON : 24 navires japonais de la Seconde Guerre mondiale, coulés lors de la bataille d'Iwo Jima par l'armée américaine en 1945, ont « refait surface » aux abords de l'île volcanique Jima (archipel Ogasawara) sous l'action de l'activité volcanique et tectonique régionale.

PRESTIGE

LE CERCLE NATIONAL DES ARMÉES

Édifié au milieu des années 1920 au cœur de Paris, le Cercle national des armées est un établissement de prestige notamment à destination des officiers.

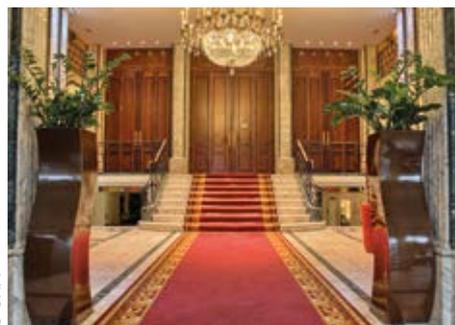
Aussi connu sous le nom de Maison des officiers de France, le Cercle national des armées (CNA) représente le prestige à la française.

Depuis 1924, cet établissement quasi séculaire du 8^e arrondissement de Paris est rapidement accessible par les transports.

RESTAURANTS ET BAR

Le Cercle accueille ses membres aujourd'hui au sein de ses trois prestigieux établissements parisiens où il propose une large gamme de prestations.

Un service d'hôtellerie d'abord, qui recense 155 chambres réparties entre l'hôtel de luxe de la place Saint-Augustin (Paris 8^e : 84 chambres dont sept suites), mais aussi l'hôtel Sainte-Geneviève (Paris 5^e : 41 chambres) et l'hôtel Lacordaire (Paris 15^e : 27 chambres).



© CNA

Le CNA, sur son site de Saint-Augustin dispose également de trois restaurants, dont un gastronomique, La Grande Carte, aux mets raffinés créés par le Meilleur ouvrier de France Christophe Raoux.

Un bar-lounge (le Huit), une salle des fêtes ainsi que de nombreux salons de réception où peuvent être organisés des repas d'affaire, des cocktails, aussi bien que des séminaires ou événements familiaux, complètent les offres du Cercle.

Le restaurant traditionnel La Petite Carte propose quant à lui des menus recherchés, au rapport qualité prix imbattable. La brasserie La Popote enfin, est un lieu convivial de rencontres professionnelles ou amicales avec possibilité de se restaurer.

Il est possible de profiter d'activités sociales et culturelles avec des expositions, spectacles et dîners, ou la participation aux clubs de bridge et d'échecs. Enfin, une salle d'armes, où l'on tire les trois lames et une salle de sport sont à disposition des membres.

QUI SONT LES MEMBRES ?

Afin de bénéficier de ces prestations de qualité alliant convivialité et excellence à la française, il est recommandé d'adhérer au Cercle national des armées. S'il accueille les officiers d'active et civils de catégorie A du ministère des Armées et leur famille, il est



aussi ouvert aux réservistes, ainsi qu'aux titulaires de la Légion d'honneur, aux anciens et actuels auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale, aux stagiaires de l'École de guerre. Une cotisation est alors demandée.

Cette adhésion au CNA donne accès à l'ensemble des prestations pour l'adhérent à titre familial ou professionnel. Il peut, une fois son adhésion effectuée, inviter familles, amis, cercles professionnels.

ACCÈS AUX CERCLES MILITAIRES ÉTRANGERS

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez ainsi des prestations haut de gamme, dispensées par le CNA.

L'appartenance au CNA donne accès à une vingtaine de cercles militaires étrangers. ■

Renseignements : Cercle national des armées
8, place Saint-Augustin 75008 Paris.
Tél. : 01 44 90 26 26. Fax. 01 45 22 17 75. Courriel :
hotel@cnaparis.com. Site : www.cnaparis.com

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

L'UNOR A 100 ANS

L'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) fête en 2022 son 100^e anniversaire. Elle a pris forme en octobre 1921 lors d'un congrès constitutif à Versailles, puis a officiellement été créée le 23 mai 1922 sous le nom d'Union nationale des officiers de complément.

Aux lendemains de la Grande Guerre, nombre d'officiers de complément, comme on appelait alors des officiers de réserve^[1], se sont regroupés en associations et sociétés partout en France et même à l'étranger. Ils étaient désireux de perpétuer leur engagement au service de la nation mais aussi d'obtenir des droits auxquels ils pouvaient légitimement prétendre et que les institutions militaires et politiques rechignaient à leur concéder depuis 1875.

Les officiers de complément étaient alors environ 150 000 et avaient dans leur immense majorité connu les tranchées de 14-18. Regroupés au sein d'une Union nationale des officiers de complément, ils élisent à leur tête Raymond Poincaré en 1922, ancien président de la République, lui-même capitaine de réserve.

En 2022, 100 ans plus tard, l'UNOR^[2] par nature interarmées, fédère environ 22 000 réservistes, hommes et femmes, majoritairement officiers, regroupés en 190 associations nationales ou territoriales. L'UNOR est l'interlocuteur privilégié de l'état-major des armées et le référent pour les questions relevant de la Garde nationale. ■



^[1] Initialement appelés officiers de complément, ces derniers sont rebaptisés officiers de réserve par la loi du 8 janvier sur l'organisation des cadres de réserve de l'armée de terre (JO du 10 janvier 1925). Toutefois, les deux appellations étaient déjà utilisées avant cette décision officielle.

^[2] Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 février 1967 (J.O. du 25 février 1967).

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

DES OFFICIERS RECONNUS MAIS IGNORÉS

Quelles sont les raisons profondes qui ont amené les officiers de complément à se fédérer ? L'article d'un député publié le jour de l'ouverture du congrès constitutif, en dresse les grandes lignes.

2 2 octobre 1921 : un long article consacré au Congrès des officiers de complément qui se réunissent à Versailles est à la Une de grand quotidien de l'époque, *Le Petit Journal*. Le texte est signé par le député de la Gauche radicale Maurice Bouilloux-Lafont, rapporteur du budget de la Guerre. L'élu du Finistère ne mâche pas ses mots pour justifier les revendications des officiers de réserve lors de ce congrès : « *Rendons justice aux meilleurs artisans de notre victoire* », clame-t-il dès le sous-titre de son article.

Le ton est donné, la suite décrit le ressenti des officiers de réserve à cette époque ; en quelque sorte les raisons qui les amènent à débattre et à se fédérer lors du Congrès constitutif de Versailles.

GRADES ET RÉCOMPENSES

« *Ce sont leurs desiderata et leurs doléances, que leurs délégations font entendre en ce moment à Versailles*, écrit le député Maurice Bouilloux-Lafont.

Eh oui ! leurs doléances. Si surprenante que la chose puisse paraître, le pays, tout en rendant hommage à leur dévouement et à leur bravoure, ne leur a pas manifesté



© Agence Rol (BNF/Gallica)/commons.wikimedia.org

Le député de la Gauche radicale Maurice Bouilloux-Lafont (1875-1937) photographié de 1937.

toute la gratitude dont ils méritaient d'être récompensés.»

Le député poursuit à grand renfort de détails. « *Après l'armistice, lors de la démobilisation, n'ai-je pas dû – quelques-uns d'entre eux s'en souviennent peut-être – plaider leur cause à cette même place, m'élever contre l'iniquité dont étaient victimes les officiers à titre temporaire, nombreux dans les rangs, déplorer les conditions humiliantes imposées à ceux qui voulaient continuer leur carrière dans l'armée ou achever le cycle indispensable à la retraite ?* »

Et Maurice Bouilloux-Lafont de poursuivre : « *Ne m'a-t-il pas fallu, en un mot, protester contre la méthode, si préjudiciable à leurs intérêts, si oublieuse de leurs services, si injurieuse pour tout dire, suivant laquelle s'opérait l'inévitable révision des grades ?* ». Le député clame encore : « *Depuis lors, n'ont-ils pas eu à se plaindre – avec quelques raisons – de la disproportion des décorations qui leur ont été attribuées par la commission Fayolle, où ils n'étaient pas représentés en nombre suffisant, et où, si la volonté du Parlement avait été scrupuleusement respectée, ils n'auraient pas été sacrifiés à leurs camarades de l'active ?*

N'ai-je pas, dès le 25 avril dernier, appelé tout spécialement l'attention du ministre de la Guerre sur le traitement défavorable réservé, en ce qui concerne la Légion d'honneur, à des combattants qui avaient le tort – ou le mérite – d'avoir été, avant les hostilités et d'être redevenus depuis de simples « pékins » ? »

AVANCEMENT, HONORARIAT

L'article de Bouilloux-Lafont se poursuit en pointant du doigt d'autres sujets de mécontentement ou de regrets pour les officiers de compléments.

« Se décidera-t-on à leur donner un statut en harmonie avec le rôle si important qu'ils ont joué durant la grande guerre ? »,

déclare le député. Leur assurera-t-on les avantages auxquels ils peuvent prétendre légitimement en contrepartie de leur dévouement continuellement tenu, pour ainsi dire, en réserve et à la disposition du pays : garanties d'avancement, honorariat, représentation au ministère de la Guerre, etc., ext. ?

Leur refusera-t-on toujours même la réduction qu'ils réclament sur les chemins de fer ? »

LA SOLDE, LES RETRAITES ET LES PENSIONS

Enfin, Bouilloux-Lafont s'attarde sur le cas de la solde des officiers de complément. « Règlera-t-on par décision de justice – je

dirai même de simple honnêteté – la question de la retenue de 5% opérée sur leur solde et encaissée par l'État en vertu de la loi du 22 juin 1878, sans qu'on leur permette de concourir pour la retraite d'ancienneté ? », écrit le député qui ajoute :

« Dans la refonte complète du système des retraites et la nécessaire révision des pensions (d'invalidité comme d'ancienneté) les officiers de complément ne sont-ils pas intéressés au premier chef ? Ne tiendra-t-on pas compte de leurs revendications ? »

Maurice Bouilloux-Lafont conclut son sujet en souhaitant « sincèrement que les résolutions [du Congrès] soient, dans la mesure de nos possibilités financières, soutenues par le Parlement. » ■

DOSSIER

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

DES ASSOCIATIONS PARTOUT EN FRANCE

Avant 1922, des associations de réservistes avait déjà éclos partout en France. Certaines s'étaient même déjà fédérées avant la création de l'Union nationale.

Créée à Paris le 21 mai 1921, la Fédération nationale des associations des officiers de complément de France, tient la première réunion de son Conseil fédéral du 1^{er} au 3

juillet à Montpellier. Cette fédération est présidée par le général Charles Louis Joseph de Tournadre, du cadre de réserve, également président de l'Association des officiers de complément de Marseille.

32 ASSOCIATIONS LOCALES FÉDÉRÉES

« Depuis sa création, nous signale l'article du journal *Le Gard* du 6 juillet 1921, la Fédération nationale a réussi à regrouper

32 associations de toutes les régions de France et compte ainsi plus de 10 000 officiers fédérés. »

On apprend aussi que ces associations et sociétés locales se rassemblent au sein d'unions régionales, à l'image de l'Union des associations des officiers de complément de la 16^e Région (Montpellier, Perpignan, Sète...). Presque toutes les associations fédérées ont dépêché leurs représentants pour ce premier Conseil fédéral.



Carte visite du général de Tournadre, président de l'Association des officiers de complément de Marseille.

LES STATUTS DES OFFICIERS

Dans son édition du lendemain, *Le Gard* dresse le vaste programme du Conseil fédéral et les points mis à l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Vœux et revendications déjà présentés et qu'il convient de reprendre pour obtenir, enfin, la satisfaction légitime due aux officiers de complément en récompense de leur dévouement et de leurs services.
2. Statuts des officiers de complément (il est à remarquer que ce statut, promis par la loi de 1875, n'avait pas encore été voté depuis 46 ans et qu'il est nécessaire de le rappeler à l'heure où le parlement est saisi des lois de réorganisation de l'armée.
3. Réforme des écoles d'instruction et utilisation des associations amicales comme écoles-annexes, en vue de la participation de ces associations dans un esprit d'étroite et amicale union avec les officiers de l'armée active.
4. Réforme et amélioration des Cercles militaires, considérés comme centre de liaison entre les officiers de l'armée active et les officiers de réserve.
5. Création d'une Commission permanente composée d'officiers de complément qui fonctionnerait au ministère de



Carte postale : « soldat réserviste transportant à l'ambulance sous un feu violent son capitaine grièvement blessé ».

la Guerre pour suivre, dans les bureaux, toutes les questions relatives aux officiers de complément et donner des avis et des renseignements au Ministre ainsi qu'aux associations. Cette commission pourrait jouer le rôle d'organe consultatif pour toutes les questions qui touchent à la mobilisation industrielle et civile du pays, en temps de guerre.

VERS UN CONGRÈS GÉNÉRAL ET UNE UNION

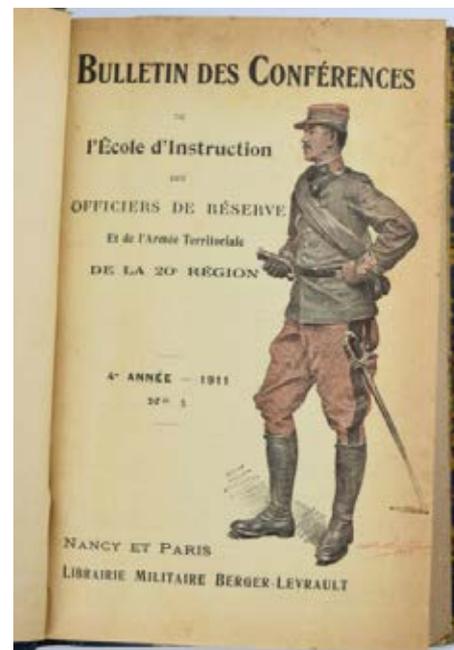
L'édition du journal *Le Gard* datée du 8 juillet livre le troisième et dernier article consacré à ce Conseil fédéral. On y apprend que la prochaine réunion se tiendra à Amiens à la fin du mois d'octobre 1921, « en attendant l'organisation d'un congrès général des officiers de réserve en France, qui aura lieu dans une autre ville : probablement Paris ou Dijon ». (...)

Le périodique tient à signaler enfin la « haute portée » des discussions « au point de vue de l'orientation actuelle des associations des officiers de complément, l'union à réaliser entre elles et la liaison à établir tous les jours plus grande entre les cadres de réserve et ceux de l'armée active. » Et l'article de conclure : « C'est le but que poursuit la Fédération nationale. »

DE MONTPELLIER À VERSAILLES

Les recherches effectuées aux archives n'ont pas permis à ce jour de déterminer si le Conseil fédéral s'est bien tenu à Amiens

comme prévu ou bien si finalement la Fédération nationale s'est directement réunie à cette date à Versailles pour le « congrès général des officiers de réserve en France ». Toujours est-il que c'est au général de Tournadre que revint l'honneur de présider la séance plénière du Congrès constitutif de Versailles, dont certaines mentions votées recouvraient les points mis en avant par la Fédération nationale des associations des officiers de complément de France. ■



Bulletin des conférences de l'École d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale, 1911.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

LE CONGRÈS CONSTITUTIF DE VERSAILLES

Le congrès constitutif de l'association des officiers de complément s'est tenu à Versailles en octobre 1921. C'est là qu'ont été posés les principes de l'UNOR d'aujourd'hui. Nous vous invitons à lire ci-dessous les comptes-rendus qui en ont été faits dans les colonnes des journaux de l'époque.

« À Versailles, s'est ouvert hier le Congrès national des officiers de complément, groupés maintenant dans une association unique, que préside effectivement M. Raymond Poincaré », signale L'Écho de Paris du dimanche 23 octobre 1921.

« Ce congrès ne doit pas être seulement une réunion d'anciens frères d'armes. Il doit avoir dans l'opinion une répercussion utile pour ces anciens combattants, auxquels on n'a pas toujours rendu un hommage suffisant », ajoute l'article.

sait, s'adaptèrent complètement aux rudes devoirs et aux lourdes responsabilités du commandement. Par leur patriotisme intelligent, leur bonne volonté ou plus exactement leur "volonté" tout court, de servir le pays, ces "civils" de la veille se transformèrent en meneurs d'hommes ! Et nous ne parlons pas de leur héroïsme. N'est-ce pas une vertu commune à tous les officiers français ? », affirme encore L'Écho de Paris.

Le quotidien considère encore que « les officiers de complément ont le regret de constater qu'après la guerre, on ne les a



© commons.wikimedia.org

**Portrait de Louis Barthou,
ministre de la guerre.**

« Ils réclament encore aujourd'hui un statut en harmonie avec le rôle qu'ils ont joué dans le passé et les services qu'ils sont encore appelés à rendre. »

« On n'a que trop tendance, en effet, à oublier les efforts tout à fait remarquables de ces milliers d'officiers de réserve et de la territoriale – ils sont 160.000 paraît-il aujourd'hui – qui, en quelques semaines, dans les circonstances tragiques qu'on

pas traités avec toute la bienveillance à laquelle ils croyaient avoir droit. » L'article de presse poursuit et précise : « Ils se sont plaints notamment des conditions dans lesquelles s'opéra la "révision des grades", de la parcimonie avec laquelle on leur at-

tribua les décorations de la commission Fayolle. Ils réclament encore aujourd'hui un statut en harmonie avec le rôle qu'ils ont joué dans le passé et les services qu'ils

LA PREMIÈRE JOURNÉE

L'article de *L'Écho de Paris* se poursuit avec le compte-rendu de la première journée du Congrès de Versailles (samedi 22 octobre 1921).

« Ce matin, les congressistes ont été reçus dans la salle des Conférences de l'hôtel de ville, par le capitaine Carville, président de l'Union de Seine-et-Oise^[1] et commissaire général du Congrès. Quatre commissions qui réunissent les délégués de plus de 200 sociétés étaient présidées respectivement par le capitaine Picheral, président de la société de Nîmes, le commandant Bruchon, président de la société de Lyon, le commandant Maire, président de la société d'Avesnes et l'intendant Jumel, président de la société d'Amiens. »

L'article publié dans *L'Œuvre* du 23 octobre indique qu'à lui l'ouverture de la séance plénière qui a débuté « deux heures de l'après-midi » et qu'il préside, « le général Tournade [ndlr : il s'agit en fait du général de Tournadre ; la faute est commise par la majorité des journaux], président de la société de Marseille et de la Fédération nationale de l'Association des officiers de complément de France, a résumé la situation actuelle des officiers de complément et leurs aspirations. »

Le contenu partiel de cette intervention est relaté par le quotidien *Le Journal* du 23 octobre. « La nouvelle armée, dit le général de Tournadre, sera donc la nation armée toute entière, faisant bloc et tête à l'agresseur avec toutes des forces, sans distinction d'âge et de sexe. Il s'agit d'inscrire à l'avance d'innombrables volontaires qui, mis à la place qu'ils doivent logiquement occuper, libéreront les hommes pour le front.

Dans cette tâche, une mission primordiale est forcément dévolue aux 160 000 officiers de complément que comprend l'armée française, officiers dont les qualités, après quelques mois de campagne, sont encore dans toutes les mémoires et sont inscrites au long martyrologue que



RAYMOND POINCARÉ

Président de la République Française

Poincaré

**Portrait officiel de Raymond Poincaré, président de la République Française.
Il préside l'Union national des officiers de complément en 1922-1923.**

sont encore appelés à rendre. »

D'autres réclamations sont également soulevées par le journal : « Réductions sur les chemins de fer, question des retenues pour leur retraites etc. sont pour eux autant de matières à réclamations ! Réclamations combien modestes, semble-t-il, quand on les compare à tant d'autres

combien plus bruyantes et combien moins justifiées. Nous ne savons pas dans quelle mesure il est possible de donner satisfaction, mais l'opinion publique estime certainement que cette mesure doit être large, très large même. C'est une question de justice », assène *L'Écho de Paris*.

^[1] Le vaste département de Seine-et-Oise a été supprimé le 1^{er} janvier 1968 pour former les départements de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines.

représentent certaines pages de l'Officiel. L'officier de complément, dont l'âme s'est formée à la guerre, dont le rôle magnifique est d'encadrer la nation au combat, doit, en temps de paix, en demeurer l'ar-mature morale. »

2^e motion – « considérant en outre, que les articles 45 et 58 de la loi du 13 mars 1875^[2] l'engagement de faire établir par une loi ultérieure le statut légal des officiers de complément,
- demandent que cet engagement soit

conclut son article en rappelant que « le congrès des officiers se terminera demain [ndlr : le 23 octobre] en une séance solennelle de clôture à 10h45, à l'Hôtel de Ville, où MM. Poincaré et Barthou prendront la parole. »

« Ils demandent, en outre, qu'une loi définitive établisse un statut légal des officiers de complément afin que leur sort cesse d'être régi par des législations successives. »

Après avoir exposé les modalités de l'organisation nouvelle préconisée par l'Union nationale, l'orateur poursuit pour convaincre de la nécessité de donner aux officiers de complément « la place légitime qu'ils doivent occuper dans la défense nationale. »

« Après avoir examiné de nombreuses questions, ajoute L'Écho de Paris du 23 octobre, les commissions ont voté les deux motions suivantes : "Les officiers de complément, réunis pour la première fois depuis la guerre en congrès national, saluent respectueusement la mémoire de leurs camarades tombés au champ d'honneur, adressent au gouvernement l'assurance de leur indéfectible attachement à leur devoir et soumettent dans l'intérêt de la défense nationale, qui est leur unique pré-occupation, les deux demandes ci-après » que le journal La Lanterne du 23 octobre détaille parfaitement :

1^{re} motion – « les officiers de complément, entendant continuer dans la paix l'œuvre qu'ils ont accomplie pendant la guerre, soucieux d'apporter à la défense nationale une collaboration effective et permanente et, dans ce double but, désireux d'être officiellement représentés et consultés,
- demandent la création, aux ministères de la guerre et de la marine, d'un organe consultatif permanent, composé d'officiers de complément de toutes armes et de tous services. »

tenu et que le sort des officiers de complément cesse d'être régi par des décrets successifs ;

- en conséquence, ils prient le gouvernement de bien vouloir prendre l'initiative d'une loi destinée à offrir aux officiers de complément les garanties qui leur manquent jusqu'ici. Ils demandent à collaborer au projet de ladite loi, par l'intermédiaire de l'organe consultatif faisant l'objet de la première motion. »

Le quotidien Le Gaulois du 23 octobre 1921, quant à lui, indique que « la séance du Congrès national des officiers de complément s'est terminée hier soir, à Versailles, par un vœu demandant que le gouvernement fasse modifier » le texte de la circulaire de l'état-major de l'armée sur une mesure relative aux Alsaciens et Lorrains tel que nous le détaille le journal La Lanterne du 23 octobre :

« L'union des officiers de complément, émue par le trouble que cause dans l'opinion la mesure relative à la possibilité d'accession au grade de sous-lieutenant de réserve des Alsaciens-Lorrains réintégrés dans la nationalité française par le traité de Versailles et ayant servi comme officiers de réserve dans l'armée allemande, émettent le vœu que le gouvernement revienne sur cette mesure et fasse modifier les textes de façon à comprendre ces derniers parmi les officiers de réserve. »

Le correspondant de L'Écho de Paris

LA SECONDE JOURNÉE

Le grand quotidien Le Petit Journal, daté du 24 octobre 1921, nous transmet un bon témoignage des moments fort du deuxième jour de congrès.

« La seconde journée du congrès des officiers de complément s'est ouverte hier matin à l'hôtel de ville de Versailles. Dans la cour, une compagnie du 101^e d'infanterie, avec le drapeau et la musique, rendit à 10h30 les honneurs à M. Barthou, ministre de la Guerre, qu'accompagnaient le général Lasson, représentant le président de la République^[3], le maréchal Franchet d'Espèrey, les généraux Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, Hergault, chef du cabinet militaire du ministre de la Guerre. Les maréchaux Foch, Pétain, Joffre, en mission^[4], s'étaient fait excuser, ainsi que le maréchal Lyautey et le maréchal Fayolle. Parmi les assistants, se trouvaient encore MM. Bonnefous et Périnard, députés ; Juillard, préfet de Seine-et-Oise ; Lefèvre, ad-



Le Congrès national des officiers de complément s'est tenu dans la salle des Conférences de l'hôtel de ville de Versailles.

[2] Loi du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

[3] Le président de la République Alexandre Millerand n'est effectivement pas présent mais il a reçu à l'Élysée le 22 octobre au matin les organisateurs du Congrès et « et les a assurés de sa vive sollicitude. »

[4] Pétain est en tournée d'inspection en Rhénanie ; Foch est au Havre où il s'embarque à bord du Paris en direction des États-Unis.

joint au maire de Versailles ; les généraux Buat, Serrigmy, Lebouc. Fabia, Tanant ; les colonels Dosse, Lugaud, Dusasse. »

Le quotidien précise encore que « la séance a été ouverte par une allocution du capitaine Carville, commissaire général du congrès et président du groupe de Seine-et-Oise, qui, au nom des congressistes, a salué le ministre de la Guerre et M. Raymond Poincaré. »

Le ministre de la Guerre Louis Barthou prend ensuite la parole et « déclare aux congressistes qu'il est impossible de pas rendre justice aux services éminents qu'ils ont rendus pendant la guerre et qu'il serait imprévoyant de ne pas accepter leur concours pour la réorganisation de l'armée. »

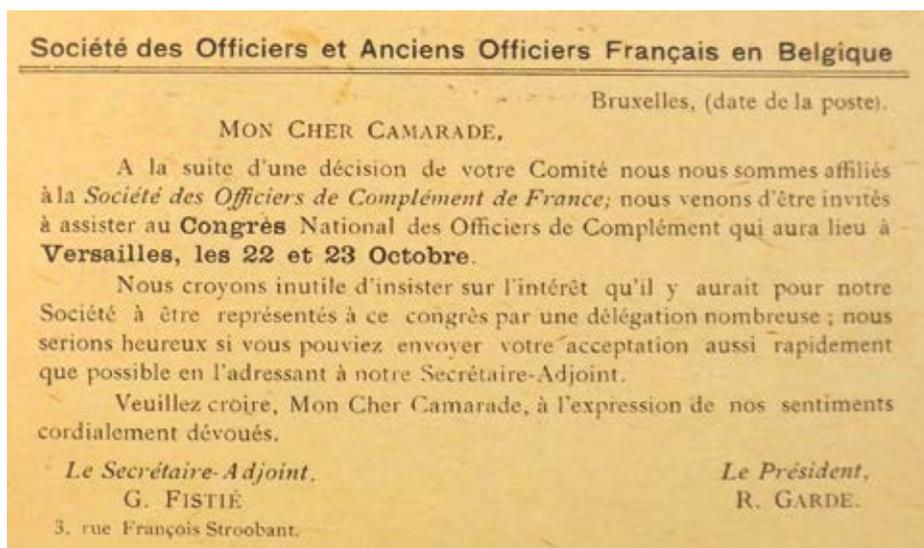
« Vous ne séparez pas, continue-t-il, vos intérêts de l'intérêt général de la France. Je vous félicite de votre union, de votre respect des lois et d'avoir placé à votre tête M. Raymond Poincaré, dont l'histoire établira les immenses services qu'il a rendus à la France. De ce fait (...) votre société n'a pas besoin de programme, elle est digne de la France. »

À l'issue des applaudissements soutenus, le ministre déclare enfin qu'il accepte dès maintenant le principe des revendications du congrès. Peut-être des décrets seront-ils plus simples qu'une loi s'interroge-t-il, « mais cette loi, si vous me le demandez, j'en, prendrai l'initiative » et, promet-il, « un projet de loi qui vous donnera toute satisfaction ».

Et le ministre de conclure : « Au nom de la Patrie, je tous remercie. Comptez sur mon concours. »

LE DISCOURS DE POINCARÉ

Vient enfin le tour de Raymond Poincaré de prendre la parole. Il débute son intervention par des félicitation à l'endroit du « capitaine Carville qui a été l'un des principaux organisateurs du congrès et



Carton d'invitation envoyé à un membre de la Société des officiers et anciens officiers français en Belgique pour se rendre au Congrès de Versailles des 22 et 23 octobre 1921.

auquel il a remis une médaille commémorative », commente le quotidien *Le Gaulois* du 24 octobre.

Puis le journal poursuit : « Faisant face alors à ses auditeurs, l'ancien président de la République, avec son éloquence et sa clarté coutumières, a défini les revendications des officiers de complément. Il s'est félicité d'être lui-même un vieil officier de complément. »

Cet instant solennel nous est aussi transmis par *Le Matin* du 24 octobre qui constate que Poincaré « remercie tout d'abord les officiers de complément de l'avoir choisi comme leur président ; déclare qu'il en est profondément touché et répondra à cette marque de bienveillance par le plus affectueux dévouement. » L'ancien président de la République « les félicite d'avoir réussi à fusionner en un seul bloc les diverses sociétés d'officiers de complément qui existaient déjà, fusion dont le congrès de Versailles a été la consécration solennelle. »

« Les avantages que vous souhaitez, poursuit Poincaré, n'ont d'autre objet que de

vous garantir une situation militaire et une considération morale qui soient, l'une et l'autre, à la hauteur de votre mission.

Cette noble mission, vous l'avez merveilleusement remplie pendant la guerre. Devant l'ennemi, il y avait, dans les armées françaises, huit officiers de complément pour deux officiers de l'armée active, et tous étaient confondus dans l'égalité du courage, du danger et de la mort. Il est donc juste qu'elle prenne maintenant une forme définitive et qu'elle soit désormais ratifiée par la loi.

Seule, déclare l'orateur, cette union permanente des deux fractions de l'armée peut former et tenir en haleine des réserves solides pour le jour où nous aurions à lutter de nouveau contre la folie d'un État impérialiste.

Les officiers de complément, veulent être demain, comme ils l'ont été hier, la garde d'honneur de la patrie. Tous, tant qu'ils sont, ils sont résolus à veiller jalousement sur la France, à défendre, s'il est nécessaire, les droits qu'elle tient des traités, et à empêcher les vaincus de lui dérober ou de lui dégrader sa victoire. »

« Est-il trop présomptueux de demander qu'il y ait auprès du ministère de la Guerre, sinon une direction ou un bureau, du moins un organe consultatif ? »

L'article du quotidien *Le Petit Journal*, précise quant à lui que Raymond Poincaré « félicite ses jeunes camarades de s'être constitués en un seul club sous le nom général de la Société des officiers de complément de France », et continue en ces termes :

« Il y a de longues années que les officiers de complément attendent un statut qui détermine exactement leur rôle en temps de paix et en temps de guerre, les règles de leur nomination et leurs conditions de leur avancement, leurs obligations et leurs prérogatives,

Ne serait-il pas équitable que la loi d'organisation de l'armée comprît elle-même ces dispositions essentielles et qu'une solidarité qui s'est partout affirmée dans les combats fut sauvegardée par les nouvelles institutions militaires ?

De même est-il trop présomptueux de demander qu'il y ait auprès du ministère de la Guerre, sinon une direction ou un bureau, du moins un organe consultatif, une commission permanente compo-

sée d'officiers de l'active et d'officiers de complément chargés d'examiner spécialement les innombrables questions qui intéressent ces derniers ?

Personne, une fois encore, ne saurait se méprendre sur la portée de ces vœux, ou des autres que vous pouvez formuler. Ils s'inspirent tous d'une même pensée. En temps de paix comme en temps de guerre, vous vous considérez comme partie intégrante de l'armée. Vous voulez continuer à collaborer, dans l'ordre et la discipline, avec vos camarades de l'active, vous entendez travailler avec eux au maintien des traditions patriotiques et à la préparation de la défense nationale, et vous demandez qu'on ne divise pas des forces qui doivent rester indivisibles. »

La suite du discours de Raymond Poincaré nous est donnée par un article dans *Le Gaulois* du 24 octobre. « Vous jugez que ni vos sacrifices, ni vos blessures, ni vos faits d'armes, ni nos victoires ne vous donnent des droits au repos et à l'inaction. Vous estimez que vous avez encore charge

d'âmes et que vous devez rester les éducateurs de l'esprit national. »

LE BANQUET DE FIN DE CONGRÈS

Le congrès national des officiers de complément de France s'est clôturé à mi-journée par un banquet réunissant plus de 400 convives à l'Hôtel de France. Ce banquet était présidé par le ministre de la Guerre Louis Barthou.

L'article du journal *Le Gaulois* du 24 octobre nous en donne le plan de table. « À sa droite : le général Lasson, représentant le président de la République, le général Debeney, le docteur Régnier, député de la Nièvre, le général Hergault, le général Tanant, M. Bonnefous, député.

Et sa gauche : M. le maréchal Franchet d'Esperey, le général Tournades, M. Juillard, préfet de Seine-et-Oise ; Lefebvre, adjoint au maire de Versailles, le général Fabia, commandant le département de de Seine-et-Oise, le général Lebouc, M. de Servigny, M. de Laverré, chef de cabinet adjoint du préfet de Seine-et-Oise. »

« Au dessert, des discours ont été prononcés par M. Lefebvre, adjoint au maire de Versailles, M. Régnier, député ; le général Tournades, vice-président de la Fédération nationale des officiers de complément ; M. Lameroux, secrétaire général de la Fédération » (ndlr : nous avons respecté ici l'orthographe des patronymes tels qu'ils étaient écrits dans l'article).

Le ministre prenant le dernier la parole, a rappelé les travaux du congrès et a remercié les membres, nous dit *Le Petit Journal* du 24 octobre, « de leur esprit de discipline et de leur esprit de désintéressement. » Et le ministre d'ajouter : « J'aurais pu vous promettre d'examiner vos propositions avec bienveillance ; je préfère vous dire que je suis d'accord avec vous sur le but que vous poursuivez et je tiens les engagements que je prends. Comptez sur moi pour déposer un projet de loi qui consacrera les droits et les devoirs des officiers de complément. » Après un toast chaleureusement applaudi, l'assistance se sépara en se donnant rendez-vous l'année suivante à Metz où doit se tenir le prochain congrès. ■



© DR

Extrait du journal *Excelsior* du lundi 24 octobre 1921. Il s'agit des rares photos du Congrès des officiers de complément à Versailles. On y voit notamment Raymond Poincaré et Louis Barthou.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

AUX ORIGINES DE L'UNOR

La suite prévisible du congrès constitutif de Versailles d'octobre 1921 s'accomplit le 26 février 1922 par la création l'Union nationale des officiers de complément, consacrée le 24 mai 1922 par la publication au JO.

En couverture de chacun de ses premiers bulletins de liaison, l'Union nationale des officiers de complément rappelle qu'elle a été « créée à Paris, au Cercle Militaire, le 26 février 1922. »

À cette date, elle revendique 104 associations affiliées. Celles-ci passent au nombre de 133 au mois d'octobre et de 137 à la fin de la même année.

Entre temps, les statuts de l'Union nationale des officiers de complément ont été officiellement déposés et son inscription le 23 mai 1922 est officiellement publiée au Journal officiel à la date du 24 mai 1922.



Extrait du JO du 24 mai 1922 consacrant la fondation officielle de l'Union nationale des officiers de complément.

LE CONSEIL NATIONAL ET SON BUREAU

Pas moins de 104 groupement et association d'officiers de complément se sont

donc constitués en une Union nationale. Celle-ci a ses statuts et est administrée par un Conseil national, qui figure la représentation proportionnelle de tous les

membres de l'Union, dont le droit de suffrage est égal pour tous.

Le Conseil national se compose de délégués désignés pour deux ans au moins

LES PRÉSIDENTS DE L'UNOR DEPUIS L'ORIGINE

1922-1923	Raymond Poincaré (président du Conseil, ancien président de la République, capitaine de réserve)
1923-1930	André Lefèvre (ancien ministre de la Guerre)
1930-1940	Désiré Ferry (ministre de la Santé publique, chef de bataillon de réserve)
1945-1954	Commandant (R) Marcel Rebourset
1954-1959	Lieutenant-colonel (R) Émile Esmenard
1959-1960	Lieutenant-colonel (R) Pierre Ferri
1960-1961	Lieutenant-colonel (R) Eugène Wiesmann
1961-1971	Lieutenant-colonel (R) Louis Rouszée
1971-1979	Colonel Georges (R) Chresteil
1979-1988	Colonel Roger (R) Vienne
1988-1994	Médecin-chef (R) Étienne Tissot
1994-1997	Capitaine de vaisseau (R) Damien Milliasseau
1997-2004	Colonel (R) Hervé Theaudière
2004-2007	Lieutenant-colonel (R) Jean-Jacques Guibert
2007-2009	Colonel (R) Philippe Lhermitte
2009-2017	Colonel (R) Jacques Vitrolles
Depuis 2017	Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto

23 mai 1922. Union nationale des officiers de complément, 124, boulevard Saint-Germain, Paris. But : unir tous les groupements d'officiers de complément pour le service de l'intérêt national et la sauvegarde des droits et prérogatives inhérents à la qualité d'officier.

150 000 OFFICIERS DE RÉSERVE EN 1922

Dans son numéro d'avril 1922, la revue *L'Officier de complément* dresse l'inventaire des effectifs et des origines des officiers de réserve.

Infanterie	45 022
Artillerie	27 132
Service de santé	20 047
Génie	7 185
Intendance	4 968
Train et auto	4 871
Aéronautique	4 504
Cavalerie	4 486
Troupes coloniales	3 795
Service vétérinaire	1 927
Service d'état-major	1 096
Chemins de fer et étapes	908
Interprètes	781
Poudres	650
Gendarmerie	272
Officiers d'administration d'état-major	229
Total	128 133

L'article précise qu'à ce chiffre de 128 133 officiers de réserve, « il convient d'ajouter les 20 000 officiers environ à titre temporaire, dont la titularisation se poursuit. » Il en résulte que le total général des officiers de complément s'élève à 150 000 environ en 1922, chiffre qui ne comprend pas, naturellement, les officiers retraités et les officiers honoraires.

À noter que ce tableau ne cite aucun effectif de la marine nationale.



© Yves Dalmassie/UNOR

Le premier président de l'UNOR, Raymond Poincaré. « À mes camarades officiers de complément. » a signé de sa main le président.

et rééligibles par les associations et groupements. Il comprend un délégué par association ou groupement, jusqu'à concurrence de 150 membres et, en outre, un délégué supplémentaire pour chaque série entière de 150 membres, chaque délégué disposant d'une voix par 50 membres qu'il représente.

Le Conseil national nomme, dans son sein, un bureau composé de : un président, six vice-présidents^[1], dont trois au moins de province, un secrétaire général, plusieurs secrétaires généraux adjoints, dont deux au moins de province, un trésorier général, plusieurs trésoriers généraux adjoints, un archiviste, le rédacteur en chef du bulletin *L'Officier de complément*, et plusieurs conseillers. Le bureau constitue la Commission exécutive de l'Union.

LES BUTS DE L'UNION NATIONALE

L'Union nationale des officiers de complément, a pour but :

- De maintenir et de développer entre toutes les Sociétés, tous les officiers et tous les anciens officiers de complément, la fraternelle camaraderie qui les a unis et qui doit continuer à les unir pour la défense de la patrie.

- De défendre les intérêts moraux et matériels de ces officiers, tant dans la vie civile que dans la vie militaire et de poursuivre, en relation avec les Pouvoirs Publics, l'examen et la réalisation de toutes les réformes concernant la défense nationale.

- De perfectionner notamment l'instruction militaire de ces officiers et d'assurer l'utilisation rationnelle de leurs compétences.

En un mot, de prendre l'initiative de toutes œuvres ou mesures utiles, tant dans l'intérêt général de l'armée nationale que dans l'intérêt particulier des officiers de complément. ■

Sources : *L'Officier de complément* (avril 1922) et *La Semaine vétérinaire* (4 mai 1922).



© UNOR

Le lieutenant-colonel Philippe Ribatto, président de l'UNOR depuis 2017.

^[1] dont le capitaine Carville, président de l'Union des officiers de complément de Seine-et-Oise, et le général de Tournadre, président de l'Association des officiers de complément de Marseille et de la Fédération nationale des associations des officiers de complément de France, tous deux ardents fondateurs de l'Union nationale des officiers de compléments.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

UN BULLETIN DÈS LES DÉBUTS

Dès sa fondation, l'Union nationale des officiers de complément a souhaité communiquer auprès de ses adhérents et de l'Institution. Replongeons-nous aux origines de la revue *Armée et Défense*.

Le premier périodique de l'UNOR est un mensuel diffusé à partir 1922 (peut-être même dès 1921) sous le titre *L'Officier de complément*. En avril 1924, le bulletin est renommée *L'Officier de Réserve*. De novembre 1939 à mai 1940, la périodicité de la publication passe à six numéros. Après une interruption pendant la Seconde Guerre mondiale, la publication est à nouveau diffusée à partir de novembre 1944, sous la simple forme d'un bulletin d'information et de liaison. Il faut attendre mai 1946 pour retrouver la couverture de *L'officier de réserve*.

En janvier 1967, le titre évolue une nouvelle fois pour devenir *Armée et Défense*. Il est complété en 2002 avec le sous-titre *Réserve et Nation*. La périodicité évolue en parallèle, passant de bimestrielle à trimestrielle. Le bulletin associatif cède sa place à une véritable revue disposant d'un numéro de commission partitaire au même titre que n'importe quel autre magazine grand public.

Une série d'articles signés par Alain J. Roux dans notre revue au cours de l'année 2017 et début 2018, nous permet de remonter aux origines d'*Armée et Défense*, aux temps où



Exemplaire de *L'Officier de complément* publié entre 1922 et avril 1924).

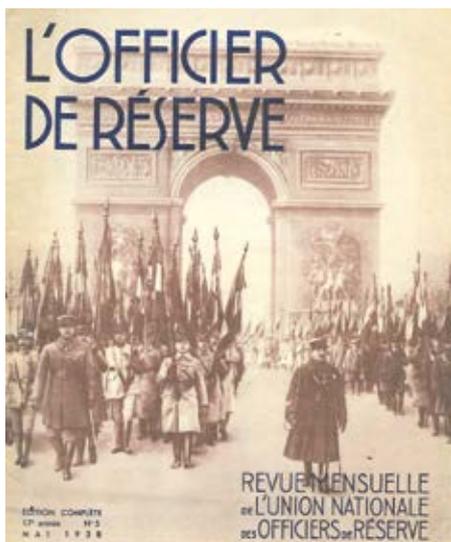
ce qui n'était qu'un bulletin fut publié avant même la création officielle de l'UNOR !

LES PREMIERS NUMÉROS DISPARUS ?

Les archives de la revue disponibles au siège de l'UNOR remontent à 1925 seulement. Pour découvrir des numéros plus anciens, il faut se rendre à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre. Là se trouve le premier numéro conservé de *L'Officier de complément*, daté d'avril 1922.

Malgré les recherches dans d'autres bibliothèques renommées, aucune trace de numéros précédents. On peut pourtant penser que la première parution date de 1921 – sans doute résultante (ou annonciatrice) du congrès constitutif de Versailles du mois octobre de cette année-là – si l'on se réfère à la numérotation actuelle de la revue qui entre dans sa 102^e année en 2022^[1]. Il est toutefois difficile d'affirmer avec exactitude si des bulletins antérieurs ont bien été publiés, et combien, avant ce numéro de *L'Officier de complément* d'avril 1922.

[1] *Armée et Défense* entame sa 102^e année de publication en avril 2022.



Exemplaire de *L'Officier de réserve* (mai 1938 - n°5/17^e année).

L'UNION CRÉÉE LE 26 FÉVRIER 1922

Ce bulletin d'avril 1922, non numéroté, était vendu 0,75 centimes. Le directeur s'appelait alors Langrand et le rédacteur en chef était Picheral. La revue était domiciliée au n° 124 du boulevard Saint Germain, à Paris. Il est précisé que le bulletin est celui de groupes d'anciens officiers et d'officiers de complément. Les soutiens initiaux indiqués sont les ministres de la Guerre et de la Marine, les maréchaux Foch, Franchet d'Espèrey, Fayolle, et Lyautey, ainsi que le président de la Chambre des députés.

Un article de cet exemplaire signale les fondements de l'UNOR. On peut ainsi lire en pages 3 et 4 : « Le 26 février 1922, l'Union est créée au Cercle militaire à la suite d'un congrès tenu en 1921. » Des statuts ont bien entendu été rédigés et le but est l'union nationale des officiers de complément.

« L'assemblée émet le vœu que le Président Raymond Poincaré, malgré ses fonctions actuelles^[2], accepte la présidence de l'Union des officiers de complément. » La cotisation annuelle est fixée à 0,75 Franc. On apprend qu'une « Commission consultative des Officiers de Réserve est créée [ndlr : le 4 mars 1922] par André Maginot, ministre de la Guerre. ». Le ministre Barthou a promis quant à lui, en présence de

Poincaré un statut des officiers de complément. En effet, le texte encore en vigueur est celui de la loi du 3 mars 1875 faisant une distinction entre les officiers de réserve et ceux des troupes territoriales. En 1922, le nombre des officiers de complément est alors de 128 433 auxquels il faut ajouter 20 000 autres en cours de titularisation.

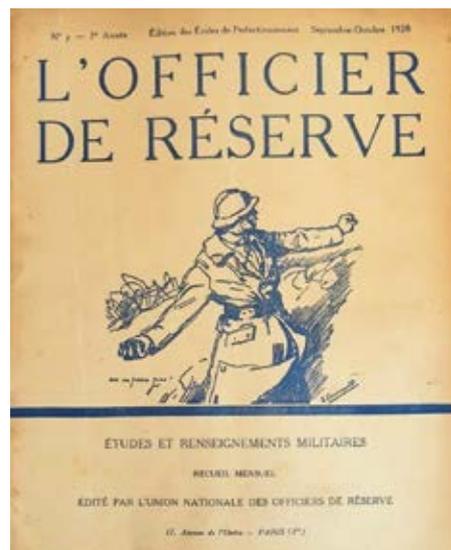
DÉMÉNAGEMENT AVENUE DE L'OPÉRA

En 1923, la couverture – toujours verte – de *L'Officier de Complément* ne change pas. Neuf numéros paraissent, dont trois couvrant chacun deux mois y compris ceux de l'été. Au mois de janvier, la revue signale que le nombre d'associations affiliées à l'Union des officiers de complément s'élève à 148. André Lefèvre, ancien ministre de la Guerre, a remplacé Raymond Poincaré à la présidence de l'Union.

Le numéro de mars 1924 nous apprend que le siège de l'Union nationale des officiers de réserve est désormais situé au n° 17 de l'avenue de l'Opéra à Paris. L'autre changement à signaler en 1924 concerne la première page de la revue. Si le numéro de mars porte toujours le titre *L'officier de Complément* et que le cartouche situé juste en dessous mentionne *Bulletin Offi-*



Exemplaire de *L'Officier de réserve* (mars 1924 - n°3/33^e année).



Exemplaire de *L'Officier de réserve* (sept.-oct. 1928 - n°7/7^e année).

ciel de l'Union nationale des officiers de réserve créée à Paris au Cercle militaire le 26 février 1922, le numéro suivant publié en avril change de titre : *L'Officier de Réserve*. Le même cartouche se trouve au-dessous.

85 000 SOUSCRIPTEURS EN 1925

Le bulletin de l'Union des officiers de réserve suit désormais un régime de croisière. Un numéro paraît chaque mois, excepté l'été où deux numéros sont bimensuels. La couverture représente toujours le combattant lançant une grenade à partir d'une tranchée, symbole figé de la guerre qui vient de finir.

En 1925, on comptait 85 000 souscripteurs au *Bulletin Officiel de l'UNOR*. Les deux premières pages listent les membres du bureau et du conseil d'administration, puis les associations affiliées.

Viennent ensuite les rubriques « La vie de l'UNOR », « Les lois et règlements » concernant les officiers de réserve, les manifestations, et presque toujours un article sur la vie économique et agricole.

Chaque numéro comprend alors une cinquantaine de pages dont une dizaine d'entre elles sont réservées à la publicité où les annonceurs précisent bien qu'ils sont officiers de réserve. ■

^[2] Raymond Poincaré est alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 janvier 1922.

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

L'UNOR AUJOURD'HUI

L'UNOR regroupe plus de 20 000 réservistes opérationnels, honoraires et citoyens, à travers leurs associations représentatives et territoriales.

L'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) fédère environ 20 000 réservistes, hommes et femmes, majoritairement officiers, regroupés en 190 associations nationales ou territoriales. Elle est composée par :

- les associations nationales regroupant les réservistes d'une même armée, d'un même service ou de la gendarmerie. Celles-ci sont les correspondantes privilégiées des états-majors propres à leur armée ou services ;
- les associations territoriales, interarmées et services. Elles sont le relais régional ou départemental auprès des autorités civiles et militaires.

Le bureau de l'UNOR est constitué de membres de droit, à savoir les présidents des associations nationales et des membres élus : le Premier vice-président des associations territoriales, le trésorier général, le secrétaire général.

LA POLITIQUE DE DÉFENSE SUR LES RÉSERVES

L'UNOR est une force de proposition, d'initiative et de réflexion sur l'utilisation et le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne. Elle participe acti-



vement à la Garde nationale, au cabinet restreint du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ), aux auditions des commissions défenses de l'Assemblée nationale ou du Sénat ; à la Commission armée-jeunesse (CAJ).

Ses valeurs ajoutées sont multiples. Elle diffuse un esprit d'engagement et fait passer ses messages par des interlocuteurs interarmées. Elle est un partenaire solide par un maillage diversifié. Elle assoit ses positions grâce à ses représentants régionaux ou départementaux.

RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

L'UNOR crée des partenariats avec les associations d'officiers de réserve, à l'étranger, au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. Cette relation est bilatérale, notam-

ment avec l'Allemagne (*Der Verband der Reservisten der Deutschen Bundeswehr – VdRBw*), l'Espagne (*Federación de Organizaciones de Reservistas de España – FORE*), l'Italie (*Unione Nazionale Ufficiali in congedo d'Italia – UNUCI*) ou la Suisse (Société suisse des officiers – SSO), ou bien encore par l'intermédiaire des AOR présentes dans certains pays comme les États-Unis, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas.

Ces relations sont également institutionnalisées à travers deux organismes internationaux reconnus par l'OTAN : la Confédération interalliées des officiers médicaux de réserve (CIOMR) fondée en 1947, et la Confédération interalliées des officiers de réserve (CIOR) fondée en 1948.

UNE UNION CONNUE ET RECONNUE

L'UNOR bénéficie du soutien financier du ministre des Armées, d'entreprises privées, et de certaines collectivités locales. Elle salue à temps partiel trois personnes : un délégué général, un comptable et un rédacteur en chef.

Elle se dote de moyens de communication : la revue trimestrielle *Armée & Défense*, un site internet (unor-reserves.fr) et une participation dans les forums, congrès et compétitions internationales. ■

PROGRAMME

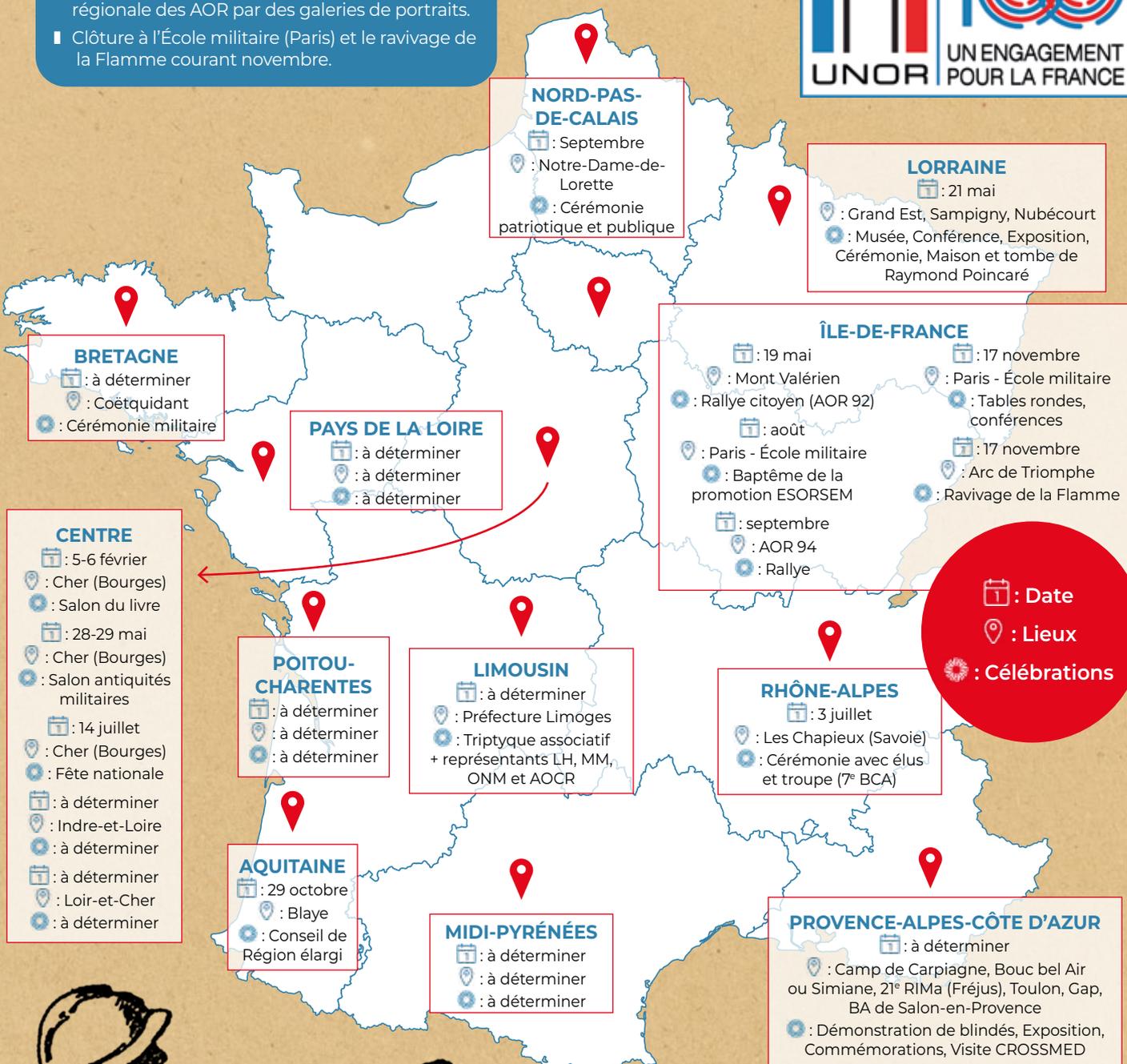
PRÉVISIONNEL DU CENTENAIRE

1922-2022 - CENTENAIRE DE L'UNOR

« L'objectif du Centenaire est d'évoquer le double engagement du citoyen au profit des armées de la nation. Il s'articulera en trois étapes chronologiques en 2022. »

[Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, Président national de l'Union des officiers de réserves et des organisations de réservistes]

- Ouverture : samedi 21 mai, avec un hommage au président de la République Raymond Poincaré, premier président de l'UNOR, sur ses terres natales (Grand Est).
- Des commémorations d'envergures organisées par les Régions UNOR entre les mois de mai et de novembre, mettant en avant la diversité régionale des AOR par des galeries de portraits.
- Clôture à l'École militaire (Paris) et le ravivage de la Flamme courant novembre.



RÉFLEXIONS

RECRUTEMENT ET FORMATION

Comment ont évolué le recrutement et la formation des OR de l'armée de terre depuis 50 ans ? Voici l'objet d'une étude détaillée que partage avec nous le SG de l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve.

La situation internationale actuelle étant marquée par l'incertitude, les risques sont nombreux aussi les réflexions stratégiques au plus haut niveau remettent en cause les schémas traditionnels et considèrent de nouveaux modes d'action.

Cependant, quel que soit le positionnement dans le triptyque souvent cité de compétition-contestation-affrontement, le rôle des réserves apparaît être crucial. À ce titre, rappelons que lors de l'audition par la Commission réserves de l'Assemblée nationale tenue en février 2021, la délégation de l'Association nationale des réserves de l'armée de terre (ANRAT) avait présenté diverses mesures pouvant favoriser le recrutement et la fidélisation des jeunes au niveau militaire du rang.

Par ailleurs, la délégation avait rappelé les diverses contraintes liées à la gestion des emplois civil et militaire pour le réserviste. Ces difficultés seraient évidemment multipliées dans le cas d'un conflit de grande ampleur requérant des effectifs sup-

plémentaires importants. Il nous a donc paru utile de poursuivre la réflexion au niveau du recrutement, de la formation et de l'emploi des officiers de réserve. Les quelques paragraphes suivants, soumis à la bienveillante sagacité des lecteurs, restent cependant centrés sur le parcours des officiers de réserve de l'armée de terre.

PAR LE PASSÉ...

Avant le passage de mai 1968, dans un certain nombre de grandes écoles, était en place l'instruction militaire obligatoire (IMO) déclenchant la nomination au grade de sous-lieutenant en fin de cycle d'instruction.

Les élèves des autres établissements d'enseignement supérieur, voire les titulaires du seul baccalauréat, pouvaient, s'ils étaient sélectionnés lors des « 3 jours », suivre les sessions de préparations militaires supérieures (PMS) au total un mois, donnant la qualité d'élève officier de réserve (EOR) et l'affectation en école d'arme au premier jour d'incorpora-



A gauche, insigne de la préparation militaire supérieure ; à droite, insigne du bataillon des élèves officiers de réserve (Coëtquidan).

tion. Ceux qui n'avaient pas suivi ce cycle avaient néanmoins la possibilité de suivre un peloton préparatoire d'élève officier de réserve (PPEOR) d'une durée de quatre mois en 1960 puis deux mois vers 1970, avant l'incorporation en école d'arme (six mois puis quatre mois) ; la durée totale du service national étant la même pour tous. La nomination au grade d'aspirant était obtenue avec le succès à l'évaluation finale de l'école d'arme. En résumé, la formation durait dix mois (1960) puis ensuite cinq

* Le colonel (H) Donatien Lebastard est officier linguiste de réserve de l'armée de terre (OLRAT) et officier de réserve qualifiés langues étrangères (ORQLE), expert anglais. Il est secrétaire général de l'Association nationale des officiers et sous-officiers linguistes de réserve (ANOLIR), diplômé du cours supérieur des officiers de réserve spécialistes d'état-major (CSORSEM), membre de la Réunion des ORSEM. Dans le civil, il est ingénieur civil des Ponts et Chaussées, titulaire d'un doctorat de 3^e cycle, consultant et chargé d'enseignement en école d'ingénieurs.

ou six mois. Après six à huit mois comme aspirant avec, pour la majorité, un emploi de chef de section ou de peloton, la nomination au grade de sous-lieutenant intervenait au passage dans la réserve. Les ex-PMS bénéficiaient à compter des années 1990 de la nomination deux mois avant. Les formations de réserve pouvaient alors recruter dans un vaste vivier d'officiers formés, leurs affectations concernaient essentiellement les forces (combat, appui, soutien) avec peu d'emplois de spécialistes

RECRUTEMENT ET FORMATION

La suspension du service national en 1996 a bouleversé ces cursus. Aujourd'hui, quatre voies existent pour la formation des officiers de réserve.

■ La première voie à mentionner est celle de l'école Polytechnique (l'X). Bien que ses élèves aient un statut d'active, cette école constitue la principale filière en nombre d'officiers de réserve formés. Il faut cependant noter que, si le corps des ingénieurs de l'armement (DGA) recrute largement, peu d'élèves choisissent une des trois armées en fin de scolarité.

Après les trois semaines de formation militaire initiale pour la totalité d'une promotion (420 élèves), les 2/3 d'entre eux (soit environ 300) choisissent les armées ou la gendarmerie pour un parcours de six mois, les trois derniers étant effectués avec le galon d'aspirant^[1].

■ La seconde voie concerne le partenariat grandes écoles (PGE)^[2] qui comprend un parcours de six mois (février à juillet) dont trois mois comme aspirant. Ce parcours s'adresse à des étudiants au niveau M1 Bac + 4/5.

En 2019, bien que ce cursus semble peu connu, 230 étudiants avaient été candidats mais seuls 30 d'entre eux ont été retenus.

■ La troisième voie concerne un parcours plus classique amenant au statut d'officier au bout de trois à cinq ans. Cela peut paraître plus tardif mais ceux qui suivent cette voie peuvent commencer plus tôt, les conditions de diplôme n'étant re-

COMPARAISONS AVEC LE ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS

En France, la sélection se fait à différents niveaux académiques selon la filière de formation suivie. Globalement, de la fin des années 1990 (conscriptio) à nos jours, le temps de formation en école a été réduit passant de six mois à deux ou trois mois suivant la filière suivie. Il faut observer que le temps de formation doit résulter d'un équilibre entre le temps minimal pour produire un officier de réserve et la nécessité de promotion rapide pour motiver les candidats qui ne sont plus soumis à l'obligation du service national. Les choix faits en France ne semblent cependant pas isolés.

LES CADET OFFICERS

Une rapide comparaison avec le Royaume-Uni est intéressante^[3]. Peu d'information est disponible sur les critères de sélection si ce n'est l'entretien d'évaluation. Le cycle de formation des officiers de réserve de l'*UK Army* est fractionné en quatre modules (A, B, C, D) d'une durée unitaire de deux semaines.

De plus, les deux premiers modules peuvent être effectués en sept week-ends, ce qui correspond au même nombre de jours. Au total, nous retrouvons un temps total de deux mois comme en France.

Cependant, à l'issue, les *cadet officers* sont nommés second lieutenant (sous-lieutenant). Cette organisation fractionnée paraît plus souple et donc plus favorable pour attirer de jeunes cadres ayant de nombreuses activités. Il faut noter que l'OTC (*Officer Training Corps*) organise les activités dans le cadre universitaire (modules A et B).

LE RESERVE OFFICER TRAINING CORPS

Le système en place aux États-Unis recrute au niveau *College* (cycle universitaire de quatre ans) mais aussi au lycée. Les 1 100 établissements universitaires affiliés au ROTC (*Reserve Officer Training Corps*)^[4] intègrent une formation militaire dans leur enseignement. Ceux qui achèvent le cycle avec succès sont nommés *second lieutenant* et s'engagent à poursuivre leurs activités dans l'active (les officiers issus du ROTC y représentent plus de la moitié des officiers de l'*US Army* et peuvent accéder à des postes prestigieux) ou dans la réserve.

Pour mémoire, les titulaires de bourses ROTC s'engagent à servir quatre ans à temps complet. Certains parcours de formation sont donc identiques entre l'active et la réserve.

EN FRANCE, LE GRADE D'ASPIRANT

La comparaison avec l'active en France pour la filière encadrement (un an d'instruction purement militaire TTA + un an d'école d'arme) doit nous inciter à la modestie. Nous soulignons cependant que le système français bénéficie d'un levier supplémentaire avec le grade d'aspirant détenu plusieurs mois avant la nomination comme sous-lieutenant.

Pour l'active, rappelons que la formation est réduite à trois mois pour les titulaires d'une licence recrutés comme spécialistes. Nous observons que pour la réserve, les formations des candidats, acquises dans le domaine civil, souvent au niveau bac+5, leur donnent des compétences supplémentaires dont certaines directement utilisables sur le terrain.

La formation commence au niveau militaires qu'en phase finale. La formation commence au niveau militaire du rang et comporte les étapes suivantes :

[1] Cycle Ingénieur polytechnicien - Première année (polytechnique.edu)

[2] Partenariat grandes écoles (PGE) : Sengager.fr

[3] Join as an Army Reserve Officer | British Army - British Army Jobs (mod.uk)

[4] Ways to Attend ROTC: goarmy.com

- préparation militaire réserve (PMR) pendant 11 jours,
 - formation complémentaire du réserviste (FCR) pendant 2,5 jours,
 - formation initiale d'officier de réserve (FIOR) pendant 12 jours,
 - stage chef de section (CDS) pendant 19 jours,
- soit un total de deux mois consacrés à la formation, avec quelques périodes sur le terrain comme militaire du rang^[5].

Il faut également noter la filière état-major comprenant les étapes FIOR (12 jours) et stage d'initiation aux techniques d'état-major (SITEM) pendant treize jours se concluant par la nomination au grade de sous-lieutenant. Cette filière ne concerne cependant que quinze officiers.

■ La quatrième voie enfin, concerne les anciens personnels d'active : officiers sous contrat (OSC) en fin de contrat, officiers de carrière démissionnaires ou retraités, sous-officiers promus. Leur formation étant celle de l'active, nous ne la détaillerons pas ici. Leur rôle n'est cependant pas à minimiser car ils tiennent souvent la fonction d'OAR (officier adjoint réserve).

OBJECTIFS ET EMPLOIS

Au vu des parcours, il convient de rappeler les objectifs des différentes parties prenantes.

Tout d'abord, les objectifs personnels des candidats peuvent être de différentes natures : tradition familiale, première expérience, découverte d'un nouvel environnement, satisfaction personnelle... Il faut cependant noter que pour les deux premières filières (X et PGE), tous ne poursuivent pas des activités dans la réserve si leur principal objectif est atteint.

L'objectif est de recruter des chefs en nombre et en qualité suffisante, afin de tenir pour la majorité d'entre eux des postes opérationnels au niveau chef de section mais de nombreux postes de spécialistes ont été créés. L'impératif est que le parcours soit suffisamment attractif pour les candidats, un emploi intéressant étant la meilleure motivation.

Concernant la composante réserve (ac-



Affiche de recrutement dans le cadre du partenariat des grandes écoles (PGE).

tuellement environ 24 000 hommes et femmes pour l'armée de terre), les besoins d'encadrement au niveau chef de section, pourraient être estimés à 800. Si l'on considérait une durée dans la fonction de cinq ans, il faudrait former 160 officiers par an. Ce chiffre est cependant à prendre avec précaution, d'une part, la fonction de chef de section pouvant être assurée par des sous-officiers supérieurs et d'autre part la perte en ligne au fil des années nécessite de produire plus d'officiers. Le nombre mentionné plus haut est donc à rapprocher des 375 ayant suivi une formation d'officier ou une PMS^[6].

Si le principal objectif réside dans la disponibilité de cadres opérationnels dans les diverses armes (combat, appui, soutien), il existe une large variété d'emplois de réservistes comme spécialistes, certaines spécialités étant mieux connues par l'existence d'associations (RORSEM, ANOLiR...), d'autres spécialités étant gérées individuellement et de façon décentralisée. Mis à part l'ESORSEM et la formation aux techniques d'état-major, il n'existe pas à notre connaissance (et donc à la connaissance des personnels intéressés) de formation ou parcours adapté aux autres spécialités.

UNE VINGTAINE D'ÉCOLES RETENUES

Globalement le système en place semble permettre la formation d'officiers en nombre tel que requis par le commandement.

Si les établissements les plus prestigieux sont éligibles au PGE, la liste pourrait être complétée. Pour les écoles d'ingénieurs, la sélection retenue par le ministère apparaît mystérieuse. Seule une vingtaine d'écoles a été retenue sur un total de 204. D'autre part, pour une même filière, certaines sont retenues mais pas d'autres. Ainsi, L'École des mines de Douai a été retenue mais pas celles de Nancy et de Saint-Etienne dont le programme incluait l'instruction militaire obligatoire (IMO) avant 1968.

Par ailleurs, de nombreux établissements n'ont pas été sélectionnés alors qu'ils présentent un intérêt évident pour les armées. Sans vouloir être exhaustifs, on peut citer comme exemple : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive - CAPEPS (TTA), l'éducation physique et sportive étant l'un des piliers de l'institution ; dans les écoles d'ingénieurs, on peut citer le Groupe ESTP formant des ingénieurs travaux utilement employables dans le génie (la réflexion étant centrée sur l'armée de terre, le service d'infrastructure de la défense n'est pas mentionné ici) ou encore de nombreuses autres écoles formant des spécialistes dans les technologies de l'information (cyber), des Universités, écoles d'interprétariat et traduction, pour de nombreuses langues européennes ainsi que l'INALCO (« Langues O »). Cette liste de formations et spécialités pouvant être utiles à l'Institution n'est bien sûr pas exhaustive.

ANTICIPER LES BESOINS FUTURS

Il importe de se préparer à toutes les natures de conflit, ainsi que l'ont rappelé les généraux Lecointre et Burkhard, tous deux CEMA. Le spectre des conflits et des opérations étant très large, il n'est pas réaliste de maintenir des effectifs permanents pour chaque cas de figure.

[5] Officier - Site Interarmées des Réserves Militaires (defense.gouv.fr)

[6] Rapport DRHAT 2019.

En revanche, la constitution d'un vivier de cadres et spécialistes mobilisables rapidement semble être une solution raisonnable. Dans l'hypothèse où la constitution d'un vivier de cadres est visée, des adaptations peuvent être proposées.

Dans le cas d'un conflit d'ampleur, le besoin en masse et par conséquent en encadrement serait important. En considérant une tranche d'effectif mobilisable de 100 000 hommes, en prenant le même ratio que l'active (environ 2 500 lieutenants actuellement en service) et toujours en considérant que l'officier formé est employable pendant les cinq ans suivant sa formation, ce qui est l'hypothèse retenue pour la RO2, il faudrait former au minimum 500 officiers par an. Pour le recrutement, il serait prudent de majorer cet effectif pour tenir compte des défections pendant la période de formation et de la réelle disponibilité liée aux carrières professionnelles.

Un tel effort nécessiterait un nombre important de formateurs. Au lieu de le prélever sur l'active ou la RO1 déjà bien occupés, l'appel aux réservistes non titulaires d'un ESR ou des honoraires (ces derniers comme collaborateurs bénévoles du service public) pourrait constituer une solution réaliste et peu coûteuse au niveau de l'encadrement. Ces activités pourraient donner lieu à des témoignages de satisfaction. Le téléenseignement constituerait aussi un moyen efficace.

Il reste cependant indispensable de prévoir des activités sur le terrain. Cela nécessiterait un budget pour le soutien matériel (infrastructures, habillement, nourriture, sans oublier l'armement, les munitions) et divers frais de fonctionnement.

VERS PLUS D'ÉCOLES ÉLIGIBLES

Une ressource se situe chez les étudiants pouvant répondre à cette demande. Il paraît cependant évident que la limitation actuelle avec 30 candidats sélectionnés (et 200 déçus) en 2019 ne permettrait pas d'atteindre les objectifs quantitatifs visés. La solution serait d'élargir la liste des écoles éligibles et donc le nombre de candidats. Un lobbying à poursuivre auprès des directions de ces établissements pourrait permettre d'obtenir des unités

FAIRE ÉVOLUER LE CADRE ADMINISTRATIF

En se limitant au cas des langues vivantes, plusieurs remarques peuvent être formulées. Si, dans l'institution, le niveau général en langue anglaise s'est considérablement amélioré au cours des dernières années, des anomalies continuent d'être constatées dans des publications officielles en langue anglaise. Ces anomalies peuvent résulter de deux causes liées au profil du traducteur : le locuteur natif ne connaît pas le vocabulaire militaire et le locuteur non natif (français en l'occurrence) n'emploiera pas la tournure grammaticale la plus adéquate. Ces anomalies pourraient facilement être évitées par l'intervention d'un officier qualifié en langue étrangère ayant séjourné dans le pays concerné.

Nous constatons par ailleurs une divergence entre la demande formulée par l'institution et la ressource. La demande se présente fréquemment sous la forme : on recherche un spécialiste, souvent officier, de la langue X sous ESR pour une mission de Y jours. Les officiers recherchés (sous ESR) ont souvent un programme d'activités déjà bien rempli avec leur formation d'emploi (37 jours en moyenne par an).

S'ils exercent une activité professionnelle, il est difficile de l'interrompre sans mettre en danger ses relations à l'intérieur de l'entreprise ou ses relations avec les clients. La ressource existe pourtant dans plusieurs viviers : les réservistes qui ne sont pas sous ESR (si leur compétence est purement linguistique, il n'existe peut-être pas de poste ESR) et les réservistes honoraires (en général retraités, donc relativement disponibles). La demande peut donc ne pas être satisfaite en raison d'un cadre administratif trop rigide. En théorie, il reste la possibilité d'employer ces réservistes sous contrat civil. Concernant la rémunération, il existe un fossé entre la solde non soumise à impôts et la facturation comme auto-entrepreneur soumise à charges sociales (près de 25%) et à impôts (variable suivant les revenus). La moyenne des revenus nets se situe alors à environ la moitié du montant facturé.

de valeur pour ces activités de formation militaire et donc de créer une motivation supplémentaire pour les étudiants.

Pour mener cette action, les officiers de réserve, anciens élèves ou enseignants dans l'établissement concernés, pourraient utilement être sollicités. Par ailleurs, les postes d'inspecteurs des études sont fréquemment tenus par d'anciens officiers d'active, pouvant assurer une représentation de l'institution à l'intérieur de l'établissement.

Idéalement, un certain nombre de cadres formés et sélectionnés auraient aussi une compétence dans une spécialité. Il reste à étudier les modalités d'appel à ce vivier. Un audit, de préférence externe, des besoins réels de l'institution pourrait être utile.

CONSTITUER UN VIVIER DE CADRES ET SPÉCIALISTES

Les officiers de réserve formés constituent un vivier pouvant aider les armées à atteindre leurs objectifs présents et futurs.

Les quelques lignes précédentes étaient centrées sur l'armée de terre, mais il est évident que la réflexion serait encore plus efficace si elle avait lieu dans un contexte interarmées, la gendarmerie pouvant également y être associée.

À partir des objectifs globaux, il en résultera des moyens à mettre en œuvre et certains besoins (cyber, langues, techniques diverses...) peuvent être communs. La constitution d'un vivier de cadres et spécialistes composé de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur apparaît comme une solution peu coûteuse.

Afin de préciser les modalités de recrutement, de formation et d'emploi de cette ressource, des officiers de la réserve opérationnelle ou honoraires ayant une bonne connaissance des différents cursus de formation et des carrières professionnelles civiles, restent disponibles pour apporter leur contribution au commandement sur ces sujets. ■



PRÉVENTION

UNE SUBVENTION MAL CONNUE

L'ASUNOR a décidé de porter à 50 € son offre de soutien aux réservistes opérationnels qui souscrivent une complémentaire pour leur activité militaire.

Le conseil d'administration de l'association Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve (ASUNOR) s'est tenu en visioconférence le 18 septembre 2021. Nous avons fait le constat, à cette occasion, que la proposition de l'ASUNOR de subventionner la prise d'une assurance complémentaire pour leur activité militaire par les réservistes opérationnels sous ESR (ROI) avait rencontré un succès modéré.

Notre participation initiale était fixée à 25 € par an pendant trois ans, en échange de l'adhésion du réserviste à une AOR territoriale adhérente à l'UNOR. L'avantage était que l'ASUNOR remplissait son devoir d'action sociale tout en facilitant le recrutement de nouveaux adhérents issus de la ROI par les AOR territoriales.

UNE AIDE DE 50 € SUR TROIS ANS

Deux facteurs ont limité l'attrait de cette proposition.

■ Le premier facteur est qu'une assurance complémentaire couvrant l'activité militaire d'un réserviste a souvent un coût d'une centaine d'euros si on est quadra ou quinquagénaire, surtout si on ne souscrit pas à la proposition d'entrée de gamme. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration de l'ASUNOR a décidé de por-



ter cette aide à 50 €/an pendant trois ans si la prime d'assurance annuelle dépasse 50 €.

■ Le deuxième facteur est que nos camarades, réservistes opérationnels sous ESR ne perçoivent pas l'intérêt d'une telle assurance complémentaire. L'institution militaire communique en effet et à juste titre, sur le fait que la couverture d'un militaire de réserve est identique à celle d'un militaire d'active.

Elle communique aussi – mais est-elle entendue ? – sur l'intérêt d'une couverture complémentaire sociale et professionnelle couvrant les conséquences civiles de l'activité militaire du réserviste et en particulier les pertes de revenus consécutives à un ac-

cident, sans compter le reste à charge des frais médicaux.

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE

Les assurances civiles excluent généralement des risques couverts, les conséquences des activités militaires et des attentats. Il est donc du plus haut intérêt pour le réserviste opérationnel, en plus de ses assurances habituelles, de souscrire une assurance spécifique pour son activité militaire auprès d'une des quatre assurances agréées par le ministère des Armées (Fortego, Unéo, Harmonie Fonction Publique ou Intériale).

Si le réserviste est salarié du privé ou du secteur public, il se met, en outre, en faute en pratiquant cette activité sur ses vacances et ne signalant pas son activité militaire à son employeur (risque de demande de dommages et intérêts en justice par l'assurance chômage).

C'est en rencontrant nos camarades ROI pour leur présenter la proposition de l'ASUNOR que nous nous sommes rendu compte de la nécessité de les sensibiliser à l'utilité d'une protection complémentaire. Nous ne sommes, malheureusement, pas complètement assurés d'avoir atteint notre but. ■



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

*Toute l'actualité
de la réserve
opérationnelle
et citoyenne*



INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PAR LE COLONEL (R) PHILIPPE MONTALBOT
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que et uniquement l'opinion de leur auteur. Ils n'engagent en rien la revue *Armée & Défense* et l'UNOR et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de leur part.

BIEN CHERS CAMARADES,

C'est la joie et l'enthousiasme que je souhaite vous transmettre pour aborder cette nouvelle année ! Aussi, je vous adresse mes meilleurs vœux de belle santé, de dynamisme et de bienfaits pour vous-mêmes et vos proches.

Vos associations, toutes les associations de notre Union – l'UNOR – ont traversé une longue et pénible période qui, espérons-le, ne se prolongera pas ; je leur souhaite de vivre une année bien animée, de retrouvailles, tout en continuant de nous protéger les uns les autres.

« *Qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit* », clamait François de la Rochefoucauld. Et si l'on mettait un petit grain de folie dans la vie de notre Union ? L'année qui vient se veut exceptionnelle : nous fêtons le centenaire de la création de l'association des officiers de réserve et son premier président Raymond Poincaré, ancien président de la République.

Certes, en un siècle, l'Union a bien changé, les effectifs des officiers et sous-officiers de réserve aussi, suivant l'évolution des besoins des armées, eux-mêmes liés à l'évolution de la nature des conflits.

Nous ne sommes plus les gros bataillons d'officiers de complément impliqués dans des conflits de masse sur notre sol, comme lors de la Grande Guerre.

Le budget, la professionnalisation aux effectifs diminués et l'abandon du service national sont passés par là, ce qui a de fait réduit les possibilités d'engagement des Français au sein de l'institution militaire. Il y a moins de possibilités de s'impliquer



réciroquement, entre société civile et armées.

Cet état de fait accompagne en parallèle une certaine évolution de la société, avec l'affaiblissement de la volonté, voire du courage. Aussi il ne faut pas manquer d'observer que cela recrée le contexte qui conduisit aux désillusions de 1871.

Et à l'époque, c'est bien la réaction de citoyens issus de la société civile, outrés que notre armée, bien qu'auréolée de ses conquêtes coloniales, ne fut point apte à protéger son territoire national (au point de subir une amputation), qui permit entre autres la création d'organes de formation d'officiers de complément, dont les ORSEM.

Ainsi, spectateur démuni et devant supporter les conséquences économiques de la défaillance, le citoyen français se prit en charge et put à nouveau contribuer au destin du pays, à sa défense, par son engagement.

Nous nous devons pour notre mémoire, de mettre à l'honneur cet engagement, la volonté, de nos grands anciens d'être présents pour servir dans le dispositif de défense de la nation.

C'est bien à nous, héritiers légitimes et transmetteurs, de rendre visible cette présence, notre présence, et notre volonté de projeter dans l'avenir ces 100 années d'engagement pour notre pays.

À nous tous, dans tous les territoires de France de le réaliser, de la simple intervention lors de cérémonies et manifestations patriotiques, en coordination avec les autorités locales bien sûr, dans nos villes et villages, ou bien par une mise en évidence à l'occasion d'une activité habituelle de l'association, une exposition, ou encore, l'organisation d'un événement dédié.

Ne doutons pas que la mise en valeur de l'engagement destinée aux générations montantes interpellera favorablement les élus et les représentants nommés de la Nation, car cette dernière est la première à pouvoir être bénéficiaire de notre action.

2022, malgré les contraintes sanitaires et électorales, c'est un défi pour nous tous, un vrai réveil après ces deux années en demi-teinte, et je sais qu'en ce pays chargé d'Histoire, on aura à cœur d'apporter sa contribution pour la réussite du centenaire de notre Corps. « *A vaillans cuers, riens impossible* », était la devise de Jacques Cœur.

Je salue votre engagement. Vive l'UNOR! ■



CENTENAIRE

L'AOR DE LYON, SUJET DE MÉMOIRE

Dans le cadre de son centenaire, l'Association des officiers de réserve de Lyon et du Rhône a fait l'objet de deux mémoires d'étude. Le dernier, soutenu en juin 2021, s'intéresse à l'AORL et aux réservistes entre 1954 (guerre d'Algérie) et 1999 (réforme des réserves).

Dans les prémices de la préparation du centenaire (26 octobre 2020) de l'AORL, l'Association des officiers de réserve et réservistes de Lyon et du Rhône, les membres du bureau ont souhaité que des historiens se penchent sur les documents qu'ils possédaient et notamment leur revue trimestrielle.

Dès lors, ils ont pris contact avec M. Olivier Chatelan, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lyon III, Jean Moulin. Ce dernier a rapidement pris conscience de l'importance des archives mis à notre disposition et a désiré placer un étudiant de master de recherche sur le sujet. Édouard Brécard a donc été le premier à plancher sur le sujet mais face à la quantité des sources, le travail a été divisé en deux périodes afin de faire travailler un autre étudiant sur les sources.

Nous avons, à nous trois, lorsque je suis arrivée dans l'aventure au début de l'été 2019, décidé de découper chronologiquement la période au début de la guerre d'Algérie, qui a vu le dernier rappel des officiers de réserve alors que la France n'est pas « officiellement » en guerre.

Édouard Brécard a donc dressé l'histoire de l'association dans son mémoire soutenu en juin 2020 entre 1920 et 1954. Pour ma part, j'ai fait le choix d'achever le dépouillement des archives à l'hiver 1999 à la suite de la loi qui réforme le système des réserves en France (22 octobre 1999).

INCARNER, PROMOUVOIR ET SE MOBILISER

Ce travail de recherche a été guidé par la question suivante : comment l'AORL et les officiers de réserve qui la composent, sont-ils devenus des traits d'union du lien entre « l'armée et la nation » ?

En effet, cette expression, est revenue à plusieurs reprises dans mes sources. Dès lors, il fallait tenter de la définir afin de comprendre sa signification, ses enjeux et ses difficultés.

À l'issue de cette recherche effectuée pendant deux ans, il apparaît que les officiers de réserve qui composent l'AORL ont acquis cette fonction par le biais de trois types d'attitudes volontaristes : incarner, promouvoir et se mobiliser. Ce sont ces trois axes qui ont guidé ma réflexion et structuré le plan de mon mémoire, soutenu en juin 2021.

■ En premier lieu, l'incarnation du « lien entre l'armée et la nation » est visible à travers l'apprentissage des valeurs et des réflexes acquis durant leur période de service militaire. Cette parenthèse dans la vie des jeunes hommes, souvent qualifié « d'hors du temps », les a

certes formés d'un point de vue militaire mais leur a aussi transmis un système de valeurs.

Juridiquement, ils sont définis comme le sommet de la hiérarchie militaire et possèdent divers statuts selon le niveau d'implication dans les réserves.

■ Le fonctionnement de l'AORL est lui aussi tout entier tourné vers l'incarnation de ce lien, puisqu'il ne cesse de le mettre en avant notamment dans son *Bulletin*. Les adhérents sont des hommes engagés qui mènent plusieurs activités chronophages de front, dont cette double carrière, à la fois civile et militaire à laquelle ils ajoutent une participation active à l'AORL.

■ La promotion du lien entre l'armée et la nation, quant à elle, ne peut véritablement se faire sans les officiers de réserve qui proposent une continuité dans l'instruction. Les activités paramilitaires, qui sont au départ à l'initiative des diverses associations d'officiers à l'image de l'AORL, prennent progressivement de l'ampleur si bien que le comman-





© AORL

Lara Villoing reçoit la médaille du centenaire de l'AORL des mains de son président, le capitaine de frégate (R) Jean-Luc Logel, le 9 octobre 2021 à l'Hôtel de ville de Lyon.

dement en vient à les contrôler au fil du temps.

Mais les associations proposent aussi des formations facultatives ainsi que d'autres activités qui permettent la cohésion du groupe à l'instar du tir ou du cross. Enfin, afin de faire perdurer ce lien, les citoyens-soldats pensent leur association comme un outil de dialogue privilégié entre les autorités.

■ Enfin arrive parfois le temps de la mobilisation où les réservistes mettent leurs capacités au service de ce lien et de la protection des populations. La guerre d'Algérie (1954-1962) va de pair avec le dernier rappel des réservistes.

Lors des huit années de conflit, ceux-ci ont joué un rôle indiscutable sur le terrain, des deux côtés de la Méditerranée. Mais se mobiliser pour le lien entre l'armée et la nation passe aussi par la défense des valeurs et idéaux auxquels croient les offi-

ciers à savoir la solidarité entre réservistes, mais aussi avec l'active et les populations. L'AORL est alors un cadre d'analyse à part entière pour examiner la position des réservistes au sein de l'armée : de leur montée en puissance jusqu'à la perte de reconnaissance.

UN BULLETIN, LIEN ARMÉE-NATION

Le corps des officiers de réserve, analysé à travers leur univers associatif, est apparu comme le meilleur appui de l'armée d'active. L'AORL, à l'image des autres associations, sert de catalyseur pour toutes les bonnes volontés. Elle permet de mettre en relation les hommes avec le commandement. L'association fournit donc des hommes dans les régiments les plus importants de la région tels que la 299^e RI, mais elle souhaite aussi être un support psychologique à l'active notamment à travers le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve*. Le périodique devient, au fil du temps, bien plus qu'un bulletin de liaison entre les officiers et leur association : il est lui aussi la matérialisation du lien entre l'armée et la nation.

POSITIONS SOCIALES ÉLEVÉES

En outre, cette recherche a aussi permis d'approcher la réalité de la vie d'un officier de réserve impliqué dans le monde associatif, dans la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, la réalité de son quotidien ressemble à celle d'un homme qui est tout entier tourné vers le lien entre l'armée et la nation. Il a souvent, dans son enfance, été influencé par des hommes qui l'ont incarné, qui en ont fait la promotion et qui se sont mobilisés pour le pays. Dans la société civile, ils sont aussi au sommet de la hiérarchie sociale puisqu'ils occupent statistiquement des positions sociales plutôt élevées si l'on en suit la catégorisation faite par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Plus spécifiquement, les éditoriaux produits par les dirigeants associa-

tifs permettent d'appréhender les valeurs et les représentations auxquelles croient et adhèrent majoritairement les groupes.

REDÉFINITION DU STATUT DES OR

Pourtant, le modèle de leur engagement s'est lui-aussi transformé à mesure que la société change de visage dans la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, le service militaire est de moins en moins perçu comme un rite de passage. S'il est vrai que les officiers de réserve investis, et que l'on retrouve encore aujourd'hui à l'AORL sont massivement des « fana mili » d'origine, cette attirance est de moins en moins celle des jeunes hommes sur la période étudiée.

Ainsi, il a été observé que l'AORL, qui a subi une perte d'effectifs et d'audience constante, a aussi souffert des redéfinitions successives du statut des officiers de réserve. La typologie proposée par Mohammed Madoui^[1], pour le cas des ORSEM, s'applique véritablement au corps des officiers de réserve au sens large et au cas lyonnais.

Jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, les effectifs en officiers de réserve sont en croissance. L'association gagne des membres et les premières pertes se font moins ressentir. C'est l'époque des « traditionnalistes » : ces hommes s'engagent dans l'armée par vocation et souhaitent adhérer à un système de valeurs symboliques^[2]. Ce sont actuellement les plus anciens membres de l'AORL et les plus fidèles à leur groupement.

Pour la plupart, ils ont connu le maintien sous les drapeaux en Algérie. Ils sont d'autant plus attachés à l'esprit de réserve qu'ils sont souvent issus de familles où le « capital militaire » est déterminant. C'est souvent cette même génération de réservistes qui a été déçue et désenchantée lors des réformes de 1997 à 1999. Ils ont vu leurs convictions être battue en brèche par une réforme dont ils n'ont pas toujours compris ou accepté les mécanismes.

^[1] Mohammed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major : logiques d'engagement et identité militaire », *Les champs de mars*, vol. 12, 2002, p. 123-144.

^[2] Ibidem. ^[3] Ibidem. ^[4] Ibidem.

COMPÉTENCES CIVILES COMME ATOUTS

Avec les successives réformes de l'armée, l'AORL prend conscience que ses effectifs chutent. Elle perd plus qu'elle ne gagne d'adhérents, ce qui maintient pendant quelques années son seuil à plus d'un millier de cotisants. Il s'agit alors du temps des « stratèges » qui s'engagent dans la réserve par pragmatisme.

C'est la notion de métier, avec les exigences qui lui sont conférés, qui les conduits à s'intéresser aux armes^[3]. Ils désirent faire de leurs compétences civiles des atouts pour la défense de la nation. Ils sont relativement peu nombreux à l'AORL car, de fait, l'association attire de moins en moins les jeunes pendant cette période. De plus, ceux qui y ont adhéré entre les années 1975 et 1985 semblent avoir cessé de cotiser une fois achevée la période du service militaire dans la réserve.

PEU INTÉRESSÉS PAR LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Enfin, la décennie 1990, suivie du début des années 2000, est celle des « aventu-

riers » qui ne possèdent pas nécessairement d'attraction pour l'institution et ses valeurs mais qui s'engagent dans la réserve pour des raisons diverses : de leur passion pour le sport à l'envie de voyager, en passant par la volonté de retrouver un esprit de camaraderie ou le fantasme du rêve d'enfant de conduire des chars par exemple^[4].

Ils sont évidemment présents dans l'armée active mais on les retrouve aussi dans le corps de réserve notamment dans ceux qui se portent volontaires pour aller servir quelques mois en ex-Yougoslavie.

Ce sont avant tout des hommes de terrain qui sont moins intéressés par des activités annexes que peuvent proposer les associations de réservistes. Certains y entrent mais referment rapidement la porte constatant que la suspension du service militaire et la refonte des réserves causent la perte d'influence. On peut affirmer qu'ils ont accueilli les ESR et la réforme de 1999 comme la possibilité d'assouvir leur soif d'aventure tout en conservant leur emploi dans le domaine civil. Ainsi, ils ont trouvé dans les nouvelles missions « civilo-mi-

litaires » une place qui reflète d'autant mieux leur engagement.

LES ANCIENS D'ALGÉRIE

Le monde des associations de réservistes fonctionne donc comme un microcosme de volontaires en faveur du lien entre l'armée et la nation. Pour le réaliser, il apparaît qu'elles empruntent certains mécanismes aux associations d'anciens combattants.

En effet, la lecture de la thèse d'Antoine Prost^[5] a mis en évidence des rouages communs tels que la fraternisation dont découle la cohésion, ou les délégations à différentes échelles afin de quadriller le territoire national. En outre, elles se créent en ordre dispersé dans les années qui suivent le premier conflit mondial.

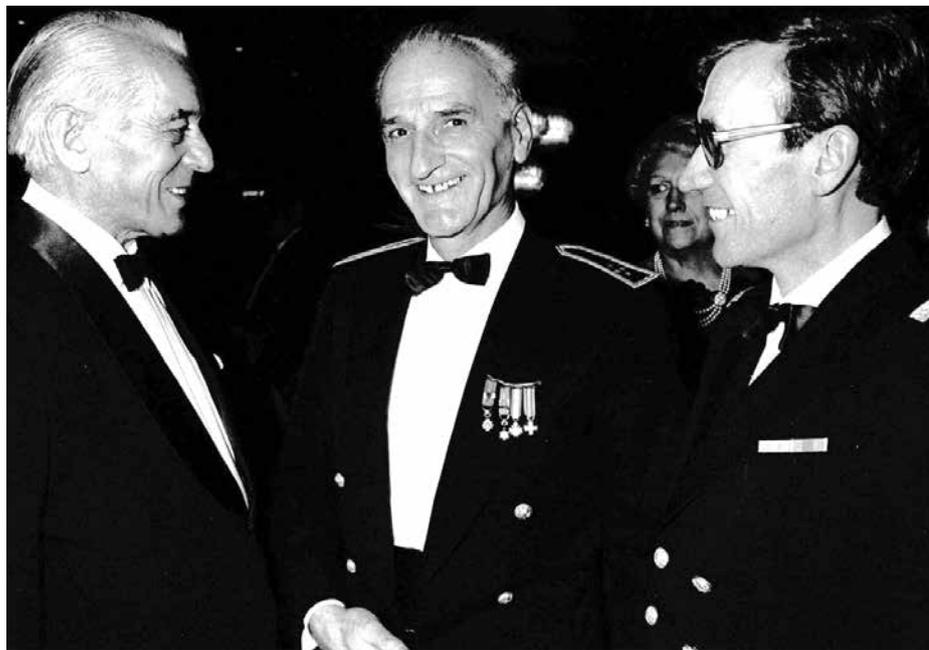
Mais le rapport à l'institution diffère. Si les premières ne souhaitent pas entretenir de rapport de proximité avec le commandement, et désirent s'éloigner du champ de bataille, les AOR elles, choisissent de rester mobilisées auprès de la hiérarchie.

Avec l'AORL, on a pu constater qu'aujourd'hui l'association comporte une part importante d'anciens combattants d'Algérie, qui sont aussi adhérents à des associations de combattants. Certains occupent même des fonctions dans les diverses structures auxquelles ils cotisent. Il y a donc une véritable corrélation entre les deux sphères associatives, qui s'entrecroisent en divers points mais diffèrent lorsqu'il est question de l'armée.

UN RICHE TERRAIN D'ANALYSE

L'AORL a été un riche terrain d'analyse pour comprendre ce qui lie les officiers de réserve à la nation. La visite au siège de l'UNOR a révélé des archives abondantes à Paris et ce qui est sans doute le cas dans les autres AOR présentes dans la majorité des grandes villes françaises.

Travailler sur les officiers de réserve à travers le prisme d'une des plus importantes associations françaises de réservistes a mis en exergue l'ampleur des possibles travaux de recherche encore à effectuer sur la question. ■



Pour Lara Villoing, cette photographie « représente le mieux le lien entre l'armée et la nation ». Elle a été prise lors du gala de l'AOR vers 1989. On aperçoit, de gauche à droite, Francisque Collomb (maire de Lyon), le général Cuq (gouverneur militaire de la ville) et Étienne Tissot (président AORL, avant d'être président l'UNOR).



[5] Antoine Prost, Les anciens combattants et la société française, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.



ANNIVERSAIRE

LE CENTENAIRE DES MULHOUSIENS

En novembre dernier, l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse (UORRM) a adossé son centenaire à l'anniversaire de la libération de la ville.

L'association amicale des officiers de complément de la région de Mulhouse fut fondée en 1921 sous la présidence du colonel en retraite Bonnefoy avec le concours des lieutenants Hecht et Winter.

Ses statuts restent pour l'essentiel en vigueur à ce jour : culte de la Patrie, conscience des devoirs qu'implique la qualité d'officier, développement de la camaraderie entre ses membres et avec les officiers d'active, participation à l'instruction militaire des officiers de réserve, encadrement du centre de préparation militaire.

AVEC LE BCS DE LA BFA

Pour fêter ce grand anniversaire, l'UORRM s'était rapprochée de la ville de Mulhouse et a souhaité être intégrée au 77^e anniver-

saire de sa libération qui s'est tenu le 12 novembre. C'est au mémorial du char de Loisy^[1], dans l'ancienne caserne Lefebvre reconvertie, que la 1^{re} compagnie du bataillon de commandement et de soutien de la Brigade franco-allemande s'est retrouvée drapeau en tête, ainsi que les jeunes de la préparation militaire Marine de Belfort.

Le commandant des troupes, le lieutenant-colonel Jean Baptiste Angot, commandant en second du bataillon et chef de corps des éléments français, a fait chevalier de l'ordre national du Mérite, le médecin en chef (R) Philippe Lallemand, puis a décoré de la croix du combattant le commandant (R) Jean-François Henner. Preuve du caractère l'interarmées de notre Union !

DÉVOILEMENT D'UNE PLAQUE

Des dépôts de gerbes ont clôturé la cérémonie, notamment celle déposée par le président, le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire. Il était accompagné de Jean-Marie Bockel, ancien ministre, président de Solidarité défense, membre de l'UORRM, et du commissaire en chef de 2^e classe (R) Jean Michel Motta, trésorier général de l'UNOR, représentant notre président national.

Après l'allocution du président Millaire, un remerciement fut adressé aux délégations suisses et allemandes présentes,



Plaque commémorative du centenaire de l'UORRM.

notre association participant chaque année à un jumelage tri-national.

En compagnie des présidents d'honneur, les colonels (H) Pierre Huther et Serge Bader ainsi que Madame Michèle Lutz, maire de Mulhouse, ont dévoilé une plaque mémorielle du centenaire de l'UORRM. Elle porte l'inscription et le message suivant :

« *L'union des Officiers de Réserve de la Région de Mulhouse se souvient des officiers de réserve tombés au champ d'honneur aux côtés de leurs camarades d'active.*

Tout au long de ce centenaire, les officiers de réserve accomplirent leur mission d'officier avec fierté et redevinrent, tout simplement, des civils.

L'UORRM a foi dans les générations futures d'officiers de réserve pour continuer de Servir la Patrie avec honneur et dévouement ». ■



Le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire, Monsieur Jean-Marie Bockel et le commissaire en chef de 2^e classe (R) Jean Michel Motta.

[1] lieutenant Jean de Loisy, touché mortellement le 23 novembre 1944.



RENCONTRE AVEC UN PRÉSIDENT

LA MÉMOIRE COMBATTANTE

Serge Barcellini est président de l'association du Souvenir français, une vénérable vieille dame âgée de 135 ans mais qui a su évoluer au fil des époques : « Il est nécessaire que la vie mémorielle s'adapte aux attentes sociétales » aime à rappeler le Président Barcellini.

Pouvez-vous nous présenter les principales missions du Souvenir français ?

Notre principale mission est celle de la mémoire combattante, de la sauvegarde et de la transmission de cette mémoire à partir du XIX^e siècle. C'est en effet au sortir de la guerre de 1870 que le Souvenir français a été créé, en 1887, par François-Xavier Niessen. Cette sauvegarde se matérialise de trois façons :

Tout d'abord par une action patrimoniale à travers l'entretien des tombes des soldats morts pour la France, mais aussi des monuments, des plaques et des stèles.

Ensuite dans le domaine commémoratif par notre participation aux grandes dates inscrites au calendrier des célébrations patriotiques en se concentrant particulièrement sur les journées du 8 Mai, du 14 Juillet, du 11 Novembre et sur les cérémonies du 1^{er} novembre.

Enfin, notre troisième manière de cultiver cette mémoire combattante est la transmission de l'histoire. Nous mobilisons le corps enseignant et le Souvenir français se met à son service.

Chaque année, nos comités locaux subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du Débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation. Nous apportons aussi notre concours financier à la réalisation de livres, films et expositions.



Pourquoi vous êtes-vous investi au sein de cette association ?

À titre personnel, j'ai enseigné l'histoire en secondaire mais aussi pendant douze ans à Sciences-Po. J'ai également, effectué une importante partie de ma carrière au sein du ministère des Anciens combattants. Je suis notamment à l'origine de la création du service chargé de définir et de mettre en œuvre la politique de mémoire de l'État au ministère des Anciens combattants puis au ministère de la Défense.

Ce service est l'actuelle Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) rattaché au ministère des Armées. À la direction de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), j'ai défini et lancé toute la politique mémorielle. Poursuivre cette action au sein de la principale association mémorielle française me paraissait tout naturel.

Quelles sont les sources de financement du Souvenir français ?

Nous disposons de quatre sources principales. Tout d'abord nos cotisations. Le Souvenir français rassemble 90 000 adhérents pour une contribution totale de 1,2 million d'euros.

Notre deuxième source de revenus est le produit des quêtes



© DR

Serge Barcellini, président du Souvenir français.

que nous effectuons chaque année autour du 1^{er} novembre. Ce qui nous permet de recueillir environ 600 à 700 000 euros.

Les subventions municipales constituent notre troisième source de financement. Chaque comité local du Souvenir français peut déposer une demande de subvention auprès des municipalités de son territoire. Certains sont généreuses d'autres moins. Les petites rivières faisant les grands fleuves, nous parvenons à rassembler environ 700 000 euros par an. Je signale au passage que le Souvenir français ne reçoit aucune subvention d'État mais une indemnisation pour la veille des tombes de l'État.

Enfin, notre association reçoit des dons et legs parfois importants qui, chaque année, nous permettent de regrouper environ 400 000 euros. On pourrait ajouter une cinquième source avec les intérêts financiers de nos placements mais ils dépendent de la conjoncture.

Comment employez-vous ce budget d'environ quatre millions d'euros par an ?

De trois façons : Tout d'abord, un important budget est consacré à la transmission et par conséquent à faire irriguer cette mémoire au sein des jeunes générations. L'un de nos slogans est « aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique ». Nous sommes par conséquent le premier financeur des voyages scolaires en France, à hauteur d'un million d'euros par an.

Notre deuxième poste de dépenses, équivalent au premier en termes financiers, est relatif à la vie commémorative par le dépôt de gerbes, de plaques, de stèles...

Le troisième poste est dédié à la rénovation et l'entretien des tombes, monuments et stèles. Sur ce point aussi, nous mettons un point d'honneur à ce qu'aucune tombe de « Mort pour la France » ne disparaisse des cimetières communaux et qu'aucun monument ni aucune stèle combattante ne soit à l'abandon.

Les Français paraissent détachés du monde combattant et encore plus de la mémoire combattante ? Comment les convaincre ?

Je ne crois pas que les Français soient autant détachés du monde combattant que vous le dites. Il peut y avoir un éloignement au regard de la vie commémorative. On voit peut-être moins de personnes aux grandes dates pour déposer des gerbes devant les monuments aux morts. Mais la manière de se souvenir évolue.

Il n'y a jamais eu par exemple en France autant de mouvements de reconstitution historique. Je crois qu'ils sont 450 000 adhérents en France à reprendre les habits des Poilus de 14-18, des soldats de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi des Grogards napoléoniens, etc. À travers eux, le monde de la mémoire trouve une autre expression, tout aussi vivante.

Faut-il réinventer les commémorations ?

J'utiliserais plutôt le terme de s'adapter. Aujourd'hui, il est nettement plus intéressant d'être sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, que d'écrire des communiqués de presse dont l'écho peut rester très relatif.

C'est ainsi que nous avons signé en juillet 2020, une convention avec la Fédération française de généalogie (FFG) pour recen-

CULTURE - PATRIMOINE

ser dans chaque commune de France les morts au combat (ou suite des combats) entre 1870 et 1873 à partir d'un dépouillement des registres municipaux des décès. L'objectif est notamment d'inscrire ces combattants sur le monument aux morts de la Commune.

Le Souvenir français et la FFG se sont engagés à communiquer ensemble sur leurs projets communs par tous les moyens appropriés et notamment sur leurs sites internet respectifs.

Je pense qu'il est nécessaire que la vie mémorielle s'adapte aux attentes sociétales. La généalogie est au service de la mémoire ! Cela constitue bien une « réinvention » de la vie commémorative

Vous avez fait le choix d'inscrire des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Où en est le dossier aujourd'hui ?

Cette démarche s'est réalisée en marge du Souvenir français mais par l'objectif recherché, c'est-à-dire, sauvegarder la mémoire combattante, elle s'inscrit pleinement dans nos objectifs.

Avant les commémorations du Centenaire de la Guerre 14-18, j'ai souhaité rassembler les lieux de mémoires de la Première Guerre mondiale et les faire ouvrir au tourisme de mémoire. J'ai convaincu les quatorze départements du Front de travailler ensemble mais la France n'a pas souhaité porter le projet. Avec ces départements nous nous sommes tournés vers nos amis belges qui nous ont suivi et nous ont épaulés.

Aujourd'hui, ce dossier est à l'arrêt pour une raison particulière qui tient à l'Unesco. Pour elle, c'est un dossier de mémoire et non un dossier d'histoire. Pour l'Unesco, l'histoire suppose qu'il n'existe plus de survivants et que les tensions nationalistes soient éteintes. Cette institution craint que ce dossier n'ouvre le champ à d'autres démarches dont plus délicates : la bataille de Stalingrad, les plages du Débarquement, les lieux du génocide rwandais... Le débat actuel est passionnant et je suis convaincu que l'Unesco intégrera ces sites dans le patrimoine mondial très prochainement.

Vous aviez aussi pour projet la mise en ligne des fiches signalétiques et des services de tous les combattants français de 14-18 : 8,5 millions de fiches, dispersées dans les services départementaux. Ce projet avance-t-il ?

C'est un autre dossier que j'ai conduit en marge du Souvenir français. À l'époque, le ministère de la Défense qui ne voulait pas gérer ces millions de fiches et les a transférées aux services des archives départementales, avec l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

À partir de 2014, les archives départementales ont pu numériser ces fiches. Il faut cependant reconnaître que leur dispersion ne facilite pas les recherches. Créer un site informatique unique aurait été plus pertinent. Maintenant les chercheurs ou amateurs doivent connaître le département de naissance de l'individu qu'il recherche... Quoiqu'il en soit, la numérisation de ces fiches est une exceptionnelle avancée pour les généalogistes.

Dans une France qui n'a pas connu de conflits majeurs sur son territoire, quel avenir pour le Souvenir Français ?

Un avenir exceptionnel. Pour être Français, il faut partager une histoire commune. Le Souvenir français est l'acteur de ce partage en France comme à l'étranger. En septembre 1912, le Souvenir français en partenariat avec l'association de la Sabretache ont inauguré le Monument de la Grande Armée de la bataille de Borodino à quelques encablures de la redoute de Schwardino, précisément là où se tenait Napoléon lors de la bataille.

Six années plus tôt, les deux mêmes associations avaient fait ériger sur la commune de Plancenoit à Lasne, dans la Province du Brabant Wallon en Belgique, le monument de Waterloo aussi appelé Monument de l'Aigle blessé, qui commémore les soldats Français morts au champ d'honneur pendant la bataille de Waterloo. Notre présence dans le monde plus que centenaire est en plein renouvellement.

Et pour les conflits récents ?

Vous avez raison de soulever ce problème. Depuis 1963, 579 soldats sont morts pour la France en opérations extérieures. Les corps de ces combattants ont été rendus à leur famille et sont par conséquent soumis aux contraintes réglementaires et temporelles des concessions funéraires. Ces dernières sont, en règle générale, de trois ordres : 30 ans, 50 ans ou perpétuelles. Les premières tombes des soldats morts en Opex ont déjà disparu ! Nous avons pu récemment sauver la tombe d'un soldat mort au Tchad en 1972 mais combien d'autres existent dont le sort est inconnu ? Une veille sur ces tombes est indispensable. Le Souvenir français en fait une ardente obligation.

La commission de la Défense nationale et des forces armées a confié à MM. Jean-Philippe Ardouin et Yannick Favennec-Bécot une mission « flash » sur le monde associatif combattant. Elle propose de regrouper certaines associations afin de gagner en lisibilité, simplicité et pour réduire les dépenses ? Qu'en pensez-vous ?

Le Souvenir français a reçu ces deux députés et je pense qu'ils ont mélangé organismes d'État et associations. L'ONAC et la DMPA auxquels les députés veulent faire jouer un rôle clé pour « sauver » les associations appartiennent à la sphère étatique. Quant aux associations, je ne pense pas qu'on parvienne à faire fusionner la FNACA et l'UNC !

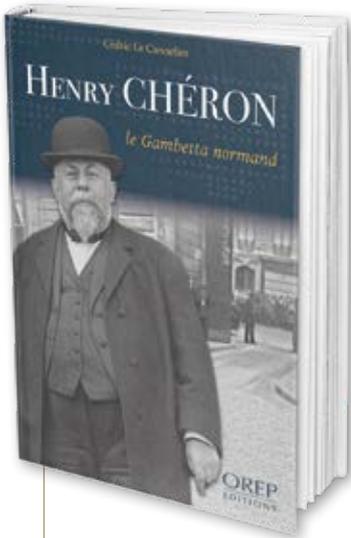
Le Souvenir français est à l'écoute des associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui disparaissent. C'est le cas de Rhin et Danube, et ce sera bientôt le cas de la Fédération des fils et filles des Morts pour la France. Je plaide pour que les drapeaux des associations dissoutes rejoignent les établissements scolaires afin qu'ils prolongent cette formidable vie associative qui fait la fierté de notre pays. ■



CULTURE

TEXTE : CAPITAINE (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



HENRY CHÉRON LE GAMBETTA NORMAND

C'est l'histoire d'un homme politique qui aurait pu devenir président de la République, consacrant ainsi une vie vouée à l'action publique et réalisant ce que l'on appelait alors son « *cursus honorum* », gravissant un à un les échelons : maire (de Lisieux, à 27 ans), puis député, sénateur (du Calvados) puis ministre notamment des Finances et Garde des Sceaux.

Homme de centre-gauche, Henry Chéron a été également, entre 1914 et 1918, vice-président de la Commission de l'armée au Sénat, épaulant un Georges Clemenceau revanchard qu'il avait connu en 1906. Clemenceau lui avait alors donné à 39 ans son premier portefeuille ministériel : sous-secrétaire d'État à la Guerre.

Pendant le premier conflit mondial, Henry Chéron a œuvré pour le bien-être du soldat, jouant ainsi un rôle déterminant dans la victoire finale. On lui doit la mise en place de la retraite ouvrière et paysanne, l'électrification des campagnes ainsi que les premières annonces météo à la radio, émises depuis la Tour Eiffel ! ■

Cette biographie écrite avec virtuosité et précision par Cédric Le Cannelier nous montre un personnage trop méconnu que l'honnêteté a écarté des arcanes du pouvoir !

AUTEUR : CÉDRIC LE CANNELIER
Édition OREP - 24,50 €



LE SIÈCLE DES DÉFIS GRANDS ENJEUX GÉOSTRATÉGIQUES INTERNATIONAUX

Le monde ancien tel que nos parents et grands-parents l'ont connu n'existe plus : l'affrontement des blocs Est-Ouest ou encore le monde des dictatures semble être, selon l'auteur révolu. À l'heure des guerres asymétriques, va-t-on voir resurgir les grands empires que furent les empires chinois, russes ou ottomans ?

L'auteur, Ardavan Amir-Aslani, né à Téhéran et avocat au barreau de Paris, s'interroge tout légitimement sur l'émergence possible d'un nouvel ordre mondial et civilisationnel, dans une atmosphère politique, militaire, diplomatique caractérisée par l'imprévisible. La pandémie du Covid-19 n'a-t-elle pas rebattu quelques cartes économiques et géostratégiques ?

Ardavan Amir-Aslani table sur la fin du siècle américain et de son hégémonie, envisage le retour de la Russie sur le plan international. Il façonne l'hypothèse d'une montée possible nouvelle révolution en Iran surtout depuis le retour des ultra-conservateurs à la tête du pays en juin dernier.

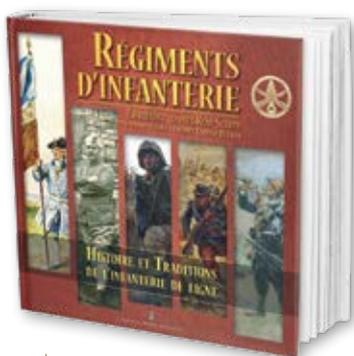
Que dire aussi de la mutation de l'islam en Asie du Sud-Est, avec une réelle tentation à la radicalisation, même si, pour Ardavan Amir-Aslani, l'identité nationale et l'attachement à une culture ancestrale restent le meilleur rempart contre la « *wahhabisation des esprits* » ?

Dans cet aggiornamento des esprits, des espaces politiques et géostratégiques et parce que les rapports de forces sont tributaires de l'environnement climatique, spatial et de la disponibilité des ressources, il semble d'ores-et-déjà acquis que l'Europe ne pourrait jouer qu'un rôle subalterne.

« *Comme pour toute névrose, la prise de conscience est le premier pas indispensable vers la guérison* », souligne l'auteur à propos de l'Europe. ■

Cet ouvrage très didactique, très pertinent, apporte un éclairage important en vue de la montée des conflits de haute intensité auxquels se prépare l'armée française. Une analyse très fine des relations internationales.

AUTEUR : ARDAVAN AMIR-ASLANI
Éditions L'Archipel - 22,00 €



RÉGIMENTS D'INFANTERIE HISTOIRE ET TRADITIONS DE L'INFANTERIE DE LIGNE

C'est l'arme des 300 derniers mètres et c'est elle qui, malgré la réorganisation des unités, reste un élément indispensable de l'armée de mêlée. Placée sous le patronage de Saint-Maurice, l'infanterie « *ne vaut et ne tient que par les hommes qui la constituent* », rappelle fort justement le lieutenant-colonel Rémi Scarpa, lui-même fantassin et ancien chef BOI du 152^e régiment d'infanterie.

Il restitue de manière minutieuse l'histoire et les traditions de l'infanterie française (infanterie de ligne métropolitaine) au cours des siècles, des gens de pieds et francs-archers aux régiments actuels, rythmant son récit richement illustré de gravures.

Une frise historique détaille avec beaucoup d'à-propos les armes utilisées par les fantassins au cours de l'histoire, de l'arbalète (XII^e siècle) à l'HK-416 (aujourd'hui), du Chauchat (1915) au Mag-58 et du Berliet du premier conflit mondial au Griffon actuel.

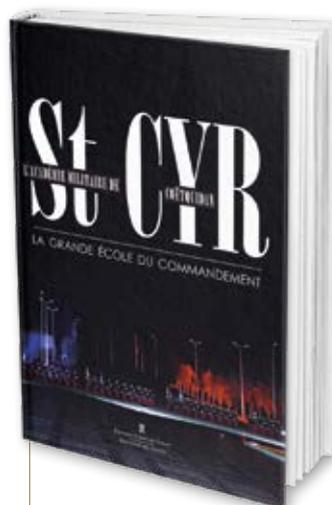
L'auteur s'attarde aussi avec bonheur aux symboles et traditions de l'infanterie. On estime ainsi qu'en trois siècles, l'Ancien Régime a mis sur pied plus de 1 500 régiments d'infanterie. En sont restés quatre, appelés les « 4 Vieux » (1^{er}, 3^e, 5^e et 7^e) dont la filiation reste plus aisée.

Le LCL Scarpa détaille également les décorations et fourragères, ainsi que les sonneries de l'infanterie, en particulier celles du quartier (*la Diane, la corvée, aux officiers, aux adjutants...*) et celle de campagnes (par le flanc gauche, en tirailleurs, la charge...).

Un dernier chapitre répertorie les régiments d'infanterie au tableau d'honneur (Légion d'honneur et croix de guerre 14-18), ceux décorés de la Légion d'honneur et détaille les régiments dans l'ordre de bataille avec leurs régiments dérivés, c'est-à-dire de réserve. ■

Ce livre très bien illustré et documenté souligne combien l'infanterie, détentrice et porteuse d'une histoire et de traditions millénaires, reste une arme décisive. Un bel hommage à tous les fantassins de France.

AUTEUR : LIEUTENANT-COLONEL RÉMI SCARPA
Éditions Pierre de Taillac – 24,90 €



L'ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN LA GRANDE ÉCOLE DU COMMANDEMENT

C'est dans l'actuel département de Seine-et-Marne, à Fontainebleau, qu'a été créée par la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802), par Napoléon Bonaparte, l'École spéciale militaire chargée de former les officiers français. Son commandement est confié au général Jacques Bellavène (1770-1826).

Devenue École spéciale impériale militaire en 1805, elle est transférée à Saint-Cyr-l'École (actuel département des Yvelines) dans les bâtiments de la Maison royale de Saint-Louis. Supprimée sous les deux Restaurations, elle renaît en 1818, toujours à Saint-Cyr avant d'être transférée à Aix-en-Provence au début de la Seconde Guerre mondiale. Plus tard, elle rejoindra la bien-nommée ville de Guer (Morbihan).

C'est l'histoire de cette prestigieuse École, devenue Académie en 2020, qu'un collectif d'historiens présente avec simplicité et précision. Le lecteur y croise ceux qui ont marqué l'histoire de ces lieux ainsi que l'histoire de France : Berthier, le père Lanusse, Koenig, Fayolle, Driant, Lartéguy, Lapeyre, Amilakvari, et bien d'autres. Tous ont incarné – et tous les officiers passés par Saint-Cyr incarnent – l'esprit, les traditions et les valeurs de Saint-Cyr : la combativité, l'autorité, l'intelligence, la pluri-disciplinarité et l'humanité.

Saint-Cyr est une école de chefs qui aime perpétuer la mémoire des anciens à travers la cérémonie du Triomphe, à travers les noms donnés aux promotions. Plus que jamais, les hommes et les femmes passés par Guer savent mieux que personne qu'à Guer « *on s'instruit pour vaincre* » et qu'on a « *le travail pour loi [et] l'honneur comme guide* ».

L'ouvrage rend également hommage aux dix officiers saint-cyriens morts pour la France depuis l'an 2000. ■

Un superbe ouvrage à mettre en les mains des jeunes générations pour créer des vocations !

AUTEURS : COLLECTIF D'HISTORIENS
Éditions Pierre de Taillac – 34,00 €



**OPÉRATION POKER
AU CŒUR
DE LA DISSUASION
NUCLÉAIRE
FRANÇAISE**

Notamment pilote de chasse à bord d'un Jaguar pendant

la guerre du Golfe, le général de corps d'armée aérien Bruno Maigret a fait ses adieux aux armes le 30 août dernier, à l'École militaire, après 37 années passées dans l'institution.

Il a également servi sur les porte-avions *Clemenceau* et *Foch*, a commandé l'escadron de chasse 2/4 Lafayette ainsi que la base aérienne 116 de Luxeuil en charge de la mission de dissuasion. Il a enfin, commandé les Forces aériennes stratégiques (FAS) ces trois dernières années.

Le général Maigret est par conséquent plus que qualifié pour présenter la dissuasion nucléaire française, en particulier dans sa composante aérienne. « *Expliquer, partager la vision française de la dissuasion nucléaire (...) voilà bien l'objectif d'un tel livre. Il démontre l'ambition fondamentale de la dissuasion française* », écrit, dans la longue préface de l'ouvrage, l'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine.

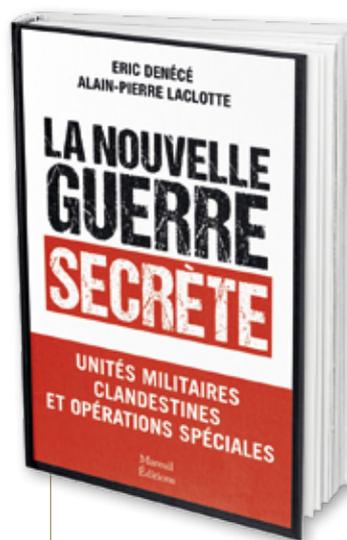
L'auteur parvient parfaitement à rendre accessible un sujet aussi sensible, depuis le traumatisme de juin 1940, jusqu'à cette opération *Poker*, raid aérien de plusieurs dizaines d'avions, menée quatre fois par an par l'armée de l'air et de l'espace et qui reproduit, sur le territoire national, un raid nucléaire.

Aguéri à la grammaire et à la culture nucléaire grâce à un chapitre spécifique, le lecteur plonge ensuite dans les arcanes de la morale. En effet, est-il moralement soutenable d'envisager une frappe nucléaire pour défendre ses intérêts vitaux ? Est-ce équitable ? La dissuasion est-elle orientée vers le bien commun ?

Une chose est sûre : la politique de dissuasion menée par notre pays, quels que soient les dirigeants, est cohérente de bout en bout. Ce qui est finalement très rassurant. ■

Le livre du général Maigret donne un éclairage particulier sur la dissuasion française. Un ouvrage qui fait référence.

AUTEUR : GÉNÉRAL BRUNO MAIGRET
Éditions Tallandier - 18,50 €



**LA NOUVELLE
GUERRE SECRÈTE
UNITÉS MILITAIRES
CLANDESTINES
ET OPÉRATIONS
SPÉCIALES**

Les guerres modernes devenues asymétriques, hybrides, à la fois réelles, concrètes et diffuses, nécessitent la recherche d'un nouveau type de renseignement aboutissant lui-même à la création de nou-

velles unités pour la plupart insérées au sein des forces spéciales et des services secrets. Plusieurs pays ont ainsi créé des petites unités militaires de recherche humaine qui opèrent en civil et en secret.

Les deux auteurs, spécialistes du sujet, décortiquent ces unités militaires spécialisées, axées sur le renseignement antiterroriste. C'est le cas de *The Pond*, une petite organisation secrète formée par le gouvernement des États-Unis qui a opéré entre 1942 et 1955, mais dont l'existence n'a été officiellement reconnue par le gouvernement américain qu'en 2001.

C'est aussi le cas de son homologue britannique, baptisée *Phantom*, très active pendant la Seconde Guerre mondiale. L'ouvrage s'attache également à balayer l'ensemble des services de renseignements des États-Unis, d'Israël, du Royaume-Uni et de la France, retraçant leur origine, leur organisation, leurs modes opératoires, leurs nombreux faits d'armes et quelques histoires parfois délicates.

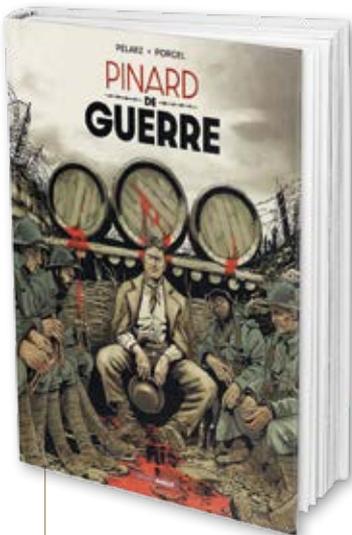
Le lecteur croisera notamment les mythiques unités du *Seal Team 6 (Black Squadron)*, du *Secret Intelligence Service*, le *Kidon*, bras armé du Mossad et le service Action de la DGSE qui est parvenu à exfiltrer, à l'été 2012, le général syrien Manaf Tlass.

Malgré la richesse de ce livre (une vraie mine de renseignements !) très agréable à lire, il manque les deux autres acteurs majeurs de la scène militaire internationale que sont la Chine et la Russie. Sans doute l'objet d'un futur ouvrage, tant est que les auteurs puissent avoir accès à l'information et aux sources... ■

En toile de fond, ce livre s'interroge sur la remilitarisation du renseignement et sur cadre d'emploi de ces unités.

Un ouvrage qui permet de mieux comprendre les coulisses de la guerre antiterroriste.

AUTEURS : ERIC DENÉCÉ ET ALAIN-PIERRE LACLOTTE
Mareuil Éditions - 19,90 €



PINARD DE GUERRE

Pendant la Guerre 14-18, dans les tranchées, un régiment d'infanterie fait face à l'ennemi allemand. Pour se donner du courage avant de monter à l'assaut ou pour fêter la victoire d'être revenus vivants, les

soldats français prennent leur(s) verre(s) de pinard, dont la couleur ressemble étrangement au sang qu'ils ont versé.

Ce breuvage aussi douteux que frelaté, leur est notamment vendu par Ferdinand Tirancourt, un commerçant peu scrupuleux, cynique et embusqué. Il aurait dû être sous l'uniforme mais il est parvenu, grâce à ses relations et à une pseudo infirmité, à échapper à l'incorporation. Il rêve maintenant de devenir le fournisseur principal sinon exclusif de l'armée. Mais la vérité ne tardera pas à éclater.

Cette bande-dessinée interroge le lecteur a bien des titres : sur « l'humanité » des profiteurs de guerre ; sur la stratégie de l'état-major qui voyait dans cette consommation excessive un mal nécessaire pour envoyer leurs jeunes recrues au carton ; sur le phénomène de l'alcoolisme des tranchées, etc.

Les huit dernières pages de l'ouvrage contextualisent le phénomène du vin au sein de la société française et des tranchées. Elles mettent en lumière la longue lignée des stimulants utilisés jusqu'à aujourd'hui (comme la Captagon des djihadistes) pour donner de l'ardeur au combat.

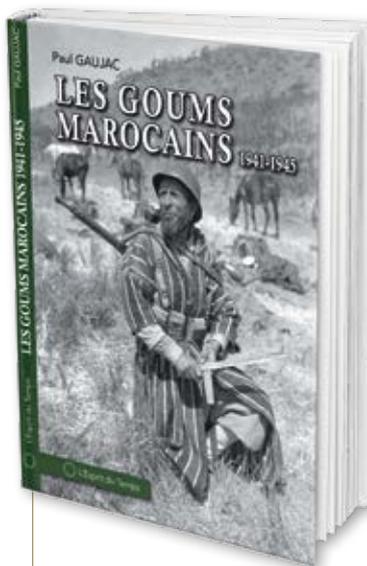
C'est une fresque assez sombre de la Première Guerre mondiale à laquelle nous convient les deux auteurs dont le récit est souvent construit en voix-off. Les dialogues sont vifs, bruts et parfois crus comme pour mieux accentuer la virilité et la rudesse du contexte. Pinard de guerre sera suivi, dans quelques mois, par un second opus : *Bagnard de guerre*. ■

Cette bande-dessinée aussi divertissante qu'instructive fait habilement écho à la citation d'Honoré de Balzac :

« rien ne grise comme le vin du malheur ».

Un bon cru en quelque sorte.

**AUTEURS : PHILIPPE PELAEZ (SCÉNARIO)
ET FRANCIS PORCEL (DESSIN)**
Éditions Grand Angle - 14,90 €



LES GOUMS MAROCAINS 1941-1945

Il ne reste sans doute plus que quelques anciens pour qui le nom de Goums, et aussi celui des Tabors (bataillons formés de soldats Goums), évoque encore un souvenir tenace et précis : celui de ces unités d'infanterie légères de l'armée d'Afrique, principalement composées de troupes autochtones marocaines qui se sont particulièrement illustrées pendant la Seconde Guerre mondiale et ensuite en Indochine, avant leur dissolution en 1956.

C'est à une partie de leur histoire méconnue que le colonel (er) Paul Gaujac, ancien directeur du Service historique de l'armée de terre, invite le lecteur.

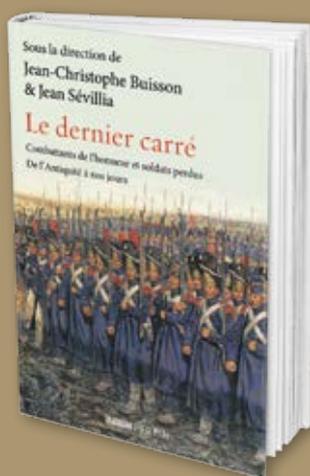
Après un rappel sur leur création en 1908, le rôle de maintien de l'autorité française au Maroc entre 1914 et 1918, l'auteur concentre son propos sur la période 1943-1945, des combats en Sicile et en Corse (été 1943) jusqu'à la victoire en Allemagne en mai 1945.

En deux ans, ces unités vont se couvrir de gloire par de nombreuses citations à l'ordre des corps d'armée et de l'armée avec, en point d'orgue, la remise le 11 mai 1953, de la croix de la Légion d'honneur au drapeau des Goums par le maréchal Juin en personne, venant récompenser et honorer le sacrifice de ces hommes et de ces unités.

Le propos fluide et précis de Paul Gaujac ainsi que les très nombreuses illustrations (photographies, cartes, drapeaux, fanions, insignes...) captivent le lecteur qui suit, pas à pas, presque au jour le jour, la vie quotidienne de ces soldats tout-terrain aux tenues bigarrées (rezza, chèche, gandourah, djellaba aux couleurs variées...). ■

Du Maroc à Stuttgart en passant par les Abruzzes, l'île d'Elbe, la Provence, le Rhin, et l'Allemagne, Paul Gaujac ne pouvait livrer meilleur hommage à ces unités.

AUTEUR : PAUL GAUJAC
Éditions L'esprit du Temps - 45,00 €



LE DERNIER CARRÉ COMBATTANTS DE L'HONNEUR ET SOLDATS PERDUS. DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

Ces soldats et ces civils ont écrit la légende de leurs armées et de leur groupe mais pour la plupart leurs noms

demeurent inconnus. Ces vaillants combattants, ce sont les combattants de la dernière extrémité, qui ont donné jusqu'à leur vie pour aller au bout de leurs convictions même s'ils pressentaient que la cause était perdue.

Ce sont notamment les Spartiates défaits à la bataille des Thermopyles (vers 480 av. JC), les résistants de la forteresse de Massada (73 ap. JC), les Cathares dont l'histoire a retenu que Guilhem Bélibaste fut le dernier représentant brûlé en 1321 à Villerouge-Termenès.

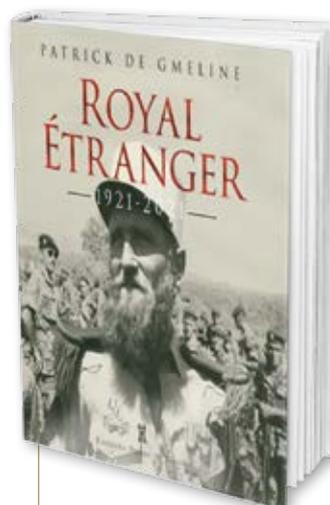
Cet ouvrage qui a fait appel à 23 historiens et journalistes s'intéresse à 25 exemples puisés dans l'histoire ; il y en aurait tant d'autres ! Il rappelle aussi les hauts faits de Camerone qui est devenu le mythe fondateur de la Légion étrangère au même titre que Bazeilles a été et reste celui des Troupes de marine.

Ce livre très documenté rapporte aussi quelques faits méconnus comme l'épopée des Indiens du Canada restés attachés au roi de France après le départ des Français, ou encore le combat de Stand Watie, un Indien Cherokee devenu général sudiste pendant la guerre de Sécession !

Comme l'a rapporté Jean Sévillia dans un entretien au *Figaro* (8 octobre), si la défaite est au rendez-vous, elle peut être synonyme de « victoire ». En guise de baroud d'honneur, le dernier chapitre décrit « *non un combat perdu mais la victoire remportée par les milices kurdes qui ont repoussé les djihadistes de l'État islamique à Kobané, en Syrie, en 2014. L'idée était de montrer que former le dernier carré peut aussi conduire à la victoire* », indique le rédacteur en chef adjoint, mettant ainsi en évidence que « *l'héroïsme et le sacrifice restent des puissants ressorts chez une part d'élite de l'humanité* ». ■

Quels que soient les âges, les époques, le contexte, les latitudes, la technologie, l'adversaire, les héros du dernier carré méritent d'être cités en exemple et l'initiative des auteurs mérite d'être saluée.

AUTEURS : SOUS LA DIRECTION DE JEAN-CHRISTOPHE BUISSON ET JEAN SÉVILLIA
Éditions Perrin - 21,00 €



ROYAL ÉTRANGER

Le 1^{er} régiment étranger de cavalerie, aussi appelé le Royal étranger, a fêté en 2021 son centenaire. Né peu après la Première Guerre mondiale à Sousse (Tunisie) le 8 mars 1921, il ne prend véritablement son nom que par un décret du 20 juin 1922. Mais l'histoire retiendra la première date.

Elle retiendra aussi que les Russes blancs ont grandement contribué à façonner ce régiment.

C'est ce qui explique sans doute pourquoi l'auteur, lui-même descendant de ceux qui ont fui le régime bolchevique, se soit passionné pour cette unité aux états de service irréprochables : Syrie 1925, guerre du Rif 1925, Maroc 1930-1934, Campagne de France, l'Indochine, etc.

Au fil des pages, Patrick de Gmeline déroule l'histoire du 1^{er} REC dont l'insigne n'a pas changé depuis sa création en 1936, avec la naissance des unités amphibies, l'arrivée des « Alligators » puis le transfert en Afrique du Nord. Il ne passe pas sous silence le coup de main du chef de corps de l'époque, le colonel de La Chapelle, qui décide de mettre son régiment à la disposition du putsch d'avril 1961.

Le régiment quitte définitivement l'Algérie en 1967 pour rejoindre son nouveau port d'attache, Orange, qu'il quitte en 2014 pour Carpiagne. Il effectue sa première Opex en 1976 à Djibouti et en enchaîne de nombreuses par la suite (Cambodge, Tchad, Bosnie, Afghanistan...), jusqu'aux sables de Barkhane.

Comme à l'accoutumée, le travail de l'auteur qui intervient souvent à Secrets d'Histoire est sérieux, fouillé, et précis jusqu'au moindre de détail. Malgré sa taille imposante, justifiée pour mettre en valeur un fond iconographique important, l'ouvrage est fluide et captivant. Il fallait une plume comme celle de Patrick de Gmeline pour valoriser cent ans d'héroïsme, de sacrifice et de gloire !

Il faut noter que cet ouvrage a été réalisé en partenariat avec Michelin, grâce au colonel (RC) Laurent Bourrut, du 1^{er} REC, vice-président du groupe Michelin. ■

Cet ouvrage suit la trace des précédents ouvrages consacrés aux unités emblématiques de l'armée française : 4^e Chasseurs, 2^e RIMa, 2^e REI, 7^e BCA, etc. Comme les autres, il fera date.

AUTEUR : PATRICK DE GMELINE
Éditions Pierre de Tailiac - 35,00 €



LE TRAUMATISME DE LA GRANDE GUERRE ET LOUIS-FERDINAND CÉLINE

Plus de cent ans après l'armistice du 11 novembre 1918, la Première Guerre mondiale reste toujours un sujet d'études passionnant. Sans

doute parce que les historiens conscients que ce conflit a atteint une échelle et une intensité inconnue jusqu'alors, a bouleversé le monde dans tous ses aspects : économiques, géographiques, politiques, stratégiques, militaires, sociaux, mais aussi médicaux et littéraires.

Parmi les millions de soldats qui se sont battus, il y a le jeune Louis-Ferdinand Destouches qui aurait pu suivre une modeste carrière de commerçant mais qui s'engage à 18 ans (en 1912) au 12^e régiment de cuirassiers à Rambouillet pour une durée de trois ans. La guerre éclate. Il est maréchal des logis depuis le mois de mai 1914. Il rejoint le front où il est grièvement blessé en octobre 1914 lors d'une liaison entre le 66^e RI et sa brigade.

Au-delà de la légende célinienne, les deux auteurs spécialisés dans l'analyse du syndrome post-traumatique et les processus profonds de la création artistique mènent l'enquête sur les séquelles psychiques subies par le jeune Destouches. Le choc que ce dernier a éprouvé va conditionner le reste de sa vie.

Reprenant ses études, Louis-Ferdinand deviendra médecin et écrivain sous le pseudonyme de Louis-Ferdinand Céline. De ses traumatismes physiques (une main droite atteinte de paralysie radiale) et psychiques naîtront *Voyage au bout de la nuit*, *Mort à crédit* et bien d'autres ouvrages...

À travers sa correspondance et ses textes, les deux auteurs démontrent avec finesse et conviction comment la Grande Guerre a influencé l'œuvre de Céline. ■

Un livre qui nous apprend beaucoup sur la nature humaine, sur l'amplitude de sa créativité, de son pouvoir destructif et de sa résilience.

AUTEURS : YANN LOISEL ET ÉMERIC SAGUIN
Éditions L'esprit du temps - 23,00 €



JOURNAL DE LA CAMPAGNE DU SINAÏ

Octobre 1956. Une réunion secrète se tient en banlieue parisienne entre Français, Britanniques et Israéliens afin de convenir d'une coopération vi-

sant à prendre le contrôle du canal de Suez et renverser le colonel Nasser, raïs d'Égypte. C'est l'opération *Mousquetaire*.

En échange d'un déclenchement des hostilités par l'État hébreu dans le Sinaï, il reçoit de l'armement et une assistance technique dans le domaine nucléaire. De son côté, Moshe Dayan (1915-1981), chef d'état-major de Tsahal, l'armée israélienne, a préparé le plan Kadesh (*saint, consacré*).

Il prévoit une attaque menée par trois brigades d'infanterie ayant pour objectifs la 8^e division palestinienne à Gaza, le carrefour d'Abou Ageila tenu par la 3^e division égyptienne et par un pôle défensif sur la route d'Oufa à Quseima.

La saisie du col de Mitla revient à un régiment parachutiste qui doit ouvrir la route du canal. Les blindés de la 7^e brigade sont cantonnés à une attaque de diversion dans la vallée du Jourdain. Plus d'un demi-siècle après sa parution initiale chez l'éditeur britannique Harper & Row, puis en 1967 en France chez Fayard, les éditions Nouveau Monde réédite cet ouvrage précieux à plusieurs titres : parce que Moshe Dayan a eu un parcours hors-norme, parce qu'il raconte l'histoire de cette opération au cœur de l'action et parce que ces écrits sont devenus rares.

Brillamment préfacé par Pierre Razoux, historien spécialisé dans les conflits contemporains et les relations internationale, ce livre de poche comporte, en toute fin, des cartes permettant au lecteur de situer les opérations militaires décrites dans le récit. ■

Un livre qui (re)donne un éclairage intéressant sur une opération qui après 8 jours de combats va sceller la prise de contrôle de la péninsule du Sinaï par Tsahal.

AUTEUR : MOSHE DAYAN
Éditions Nouveau-Monde - 8,90 €

SUR LES ÉCRANS



LA TROISIÈME GUERRE

Le jeune Vendéen Léo Corvard (Anthony Bajon) vient de terminer ses classes dans un régiment du train. Juste après sa première affectation, il est projeté sur l'opération *Sentinelle*. Sa mission : sécuriser les lieux, la population et être une présence dissuasive pour prévenir toute attaque terroriste.

Régulièrement, aux côtés de ses compagnons d'armes, il sillonne les rues de la capitale sous le commandement de Yasmine (Leïla Bekhti), leur sergent. Son attention et sa vigilance doivent être de tous les instants. Il est à l'affût d'une éventuelle menace, car l'ennemi reste invisible. Confronté à la violence quotidienne (agression dans le métro notamment), il ne peut pas se substituer aux forces policières. Il n'en a pas reçu l'ordre et se retrouve confronté au regard réprobateur d'une partie de la population.

Entre lenteur et torpeur, ce long-métrage de Giovanni Aloi décrypte la frustration des soldats engagés dans cette opération ainsi que la place des femmes dans l'armée. Le tout sur fond de tension à la caserne comme en permission. Un film qui ne juge pas mais qui rend compte d'une certaine réalité. ■

RÉALISATION : GIOVANNI ALOI

INTERPRÈTES : ANTHONY BAJON, KARIM LEKLOU ET LEÏLA BEKHTI



© DR



© Shellac

AU CRÉPUSCULE

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un village isolé en Lituanie, alors que la misère ne laisse place à aucune liberté, le jeune Unte et le mouvement des Partisans dans lequel il s'est engagé, doivent faire acte de résistance face à l'emprise de l'occupation soviétique. De cette lutte désespérée dépend l'avenir de tout un peuple.

Ce film dramatique de Sharunas Bartas ne tombe pas dans le manichéisme, jouant sur les sentiments de chacun. Si les premières minutes du film peuvent apparaître difficiles, notamment par un rythme lent, la tension ne fait qu'augmenter laissant redouter au spectateur à chaque instant que la violence psychologique va basculer vers la violence physique (ce qui finira effectivement par arriver).

Présenté lors du festival de Cannes 2020, *Au crépuscule* est sorti en France fin novembre 2021. ■

RÉALISATION : SHARUNAS BARTAS

INTERPRÈTES : MARIUS POVILAS ELIJAS MARTYNIENKO, ARVYDAS DAPSYS, ALINA ZALIUKAITE-RAMANAUSKIENE, VALDAS VIRGAILIS



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2022 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné date effective du changement d'adresse





DIFFICULTÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉSERVE MILITAIRE

Question écrite n° 23589 (Sénat)

1^{er} juillet 2021 – M. Michel Savin attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur les difficultés de fonctionnement de la réserve militaire.

La réserve constitue une formation intéressante pour les jeunes Français en leur offrant la possibilité de s'engager pour leur pays et de participer activement à la construction nationale. Ils y apprennent le métier des armes et se forgent un état d'esprit de service qui avait disparu avec la suppression de la conscription. Ainsi, près de 90% de la réserve est constituée de jeunes âgés entre 17 et 22 ans.

Or, la réserve manque de moyens pour assurer la formation des jeunes réservistes. Face à une demande d'engagement qui ne cesse de croître, elle se voit forcée de refuser des volontaires car elle n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions principales. À défaut d'obtenir un financement adapté, elle risque de devoir stopper ses activités de formation tout en continuant à effectuer ses missions avec des effectifs amoindris dans un contexte sécuritaire qui ne cesse de se complexifier.

Dans le même temps, le service national universel (SNU) peine à se mettre en place : la formation qu'il dispense est courte et le nombre limité de régiments

offrant une telle formation ne permet pas de répondre aux demandes massives des volontaires. Dans ce contexte, revaloriser la réserve semble être une solution pertinente pour pouvoir satisfaire le désir d'engagement de la jeunesse.

Au regard de cette situation, il souhaite savoir de combien le ministère compte augmenter les moyens alloués à la réserve militaire dans le prochain budget.

Réponse publiée le 23 octobre 2021

La mission des réserves, telle qu'elle est définie dans la loi de programmation militaire (LPM), est de constituer des « compléments indispensables aux armées et formations rattachées pour remplir leurs missions et concourir à la réalisation de leurs contrats opérationnels » et prévoit un « rapprochement raisonné et progressif des compétences des réservistes avec celles des militaires d'active ».

Le concours des réserves contribue à l'accomplissement des missions dévolues aux armées. Les activités des réserves opérationnelles des armées sont financées en cohérence avec les termes de la LPM sur un budget spécifique, maintenu à un niveau un peu inférieur

à 200 millions d'euros par an environ sur la période de la LPM, permettant de tenir l'objectif de 40 000 réservistes sous engagement à servir dans la réserve (ESR), pour un emploi annuel moyen d'environ 37 jours. L'effectif réalisé était de 40 353 ESR au 31 décembre 2020 dont 59,6% de réservistes sans expérience militaire initiale et d'anciens conscrits.

La proportion des réservistes âgés de moins de 30 ans est de 37%, en raison notamment de la rapidité de la croissance des effectifs qui a conduit à faire appel à une population plus disponible donc plus âgée. Les armées et services mènent désormais une politique tendant à rajeunir leur réserve. Enfin, les armées contribuent au service national universel (SNU) essentiellement en ouvrant des places dans des périodes militaires d'initiation et de préparation-défense nationale (PMIP-DN) au titre des missions d'intérêt général (phase 2 du projet SNU).

Les armées ont ainsi offert 320 places en 2019-2020 et 651 places en 2020-2021. Elles ouvriront environ 1 800 places en PMIP-DN au profit de la classe 2021 du SNU, sachant que le coût moyen d'une place dans ce type de stage est estimé à 1 100 euros dont 350 euros de Titre 2 (coût d'une PMIP-DN Terre). ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

association

Tégo

VOUS SOUTIENS DANS TOUTES VOS MISSIONS
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR ASSOCIATIONTEGO.FR



L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE.

-10%⁽¹⁾

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

-20%⁽²⁾

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION
OU ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN



« Cette solution est pensée et développée pour protéger les militaires et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

(1) Offre réservée aux agents du service public, personnels des métiers de l'armée. Réduction de 10% sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. (2) Réduction de 20% pour le 1^{er} nouveau contrat AUTO PASS, habitation DOMO PASS, Accidents et Famille ou Protection Juridique souscrit en tant qu'adhérent Unéo. Cette réduction est valable sur le montant de la première année de cotisation pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 et n'est pas cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS, Accidents & Famille et Protection Juridique en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et/ou Covéa Protection Juridique.